NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GC/24/3/Add.1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.: Générale
6 décembre 2006

Français
Original : Anglais

**Vingt-quatrième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 5-9 février 2007
Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : Gouvernance internationale de l'environnement

Gouvernance internationale de l'environnement

Rapport du Directeur exécutif

Additif

Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur les mesures prises aux fins de l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, comme demandé au paragraphe 6 de la décision 23/11 du Conseil d'administration, du 25 février 2005. Il contient aussi une proposition pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali au cours de l'exercice biennal 2008-2009, s'inspirant du rapport du Directeur exécutif sur la mise en œuvre de ce Plan présenté à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial (UNEP/GCSS.IX/3/Add.1) et établie conformément au processus de consultation décrit dans le document visé au paragraphe 33 de la décision 23/3 du 25 février 2005.

* UNEP/GC/24/1

K0654629 140107

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils pries de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Table des matières

I. Introduction 3

A. Les enjeux 3
B. Le Conseil d'administration 3
C. La réforme de l'ONU 4

II. Mise en oeuvre du Plan stratégique de Bali pendant la période 2006–2007 4

A. Activités en 2006 4
B. Partenariats et processus 5
C. Etude du PNUE 8
D. Plans pour 2007 8

III. Stratégie pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en 2008–2009 10

A. Intégrer le renforcement des capacités et l'appui technologique dans le programme de travail pour 2008–2009 10
B. Faire en sorte que la structure du PNUE contribue à une mise en œuvre plus efficace du Plan stratégique de Bali 11
C. Recentrer les activités du PNUE 13
D. Etablir une présence stratégique 14
E. Engager le PNUE dans les équipes de pays des Nations Unies 14
F. Engager le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de la gestion de l'environnement 15
G. Rationaliser et renforcer les partenariats 16
H. Renforcer le partenariat stratégique avec le PNUD 16
I. Mettre en place des partenariats stratégiques sous l'égide du Fonds pour l'environnement mondial 17
J. Expansion des programmes Sud-Sud 18

IV. Le financement 19

V. Conclusions 20

I. Introduction

A. Les enjeux

1. Nous sommes plus conscients que jamais aujourd'hui de l'importance de l'environnement. Il est de plus en plus reconnu que les écosystèmes et les services qu'ils fournissent sont le fondement du bien-être. Les changements climatiques et leurs conséquences humaines et économiques occupent une place importante parmi les préoccupations d'un grand nombre de gouvernements. L'actualité de l'environnement est abondante et les problèmes écologiques sont mieux connus, y compris l'incidence de nos schémas de production et de consommation, dans presque tous les secteurs de la société. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a joué un rôle central dans l'effort de sensibilisation de ces trente dernières années et a contribué à susciter l'intérêt des pays, des organisations et des individus pour l'environnement.

2. Pourtant, la dégradation de l'environnement et la destruction des écosystèmes au niveau mondial se poursuivent inexorablement. De nombreuses évaluations, y compris les rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) et l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, ont mesuré les changements environnementaux sans précédent que connaît le monde et ont décrit leurs conséquences pour la santé et le bien-être de l'homme. Les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés évoluent rapidement et le temps dont nous disposons pour faire face à nombre d'entre eux, avant que des changements irréversibles ne se produisent, est limité.

B. Le Conseil d'administration

3. Afin que le PNUE puisse répondre à ces enjeux et continue de jouer un véritable rôle de chef de file dans la protection de l'environnement, il doit évoluer. La décision 23/1 du Conseil d'administration a fourni au PNUE un outil à cet effet : le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités [1]. L'adoption du Plan stratégique de Bali témoignait clairement de la volonté des gouvernements de faire du PNUE une organisation plus réactive aux besoins des pays et un partenaire plus accessible, fournissant son appui de façon plus concertée (au niveau interne et dans le système des Nations Unies) et sur une bien plus grande échelle, se concentrant sur des domaines où il a des avantages comparatifs, diffusant ses principaux messages de façon plus efficace, faisant connaître les services qu'il peut fournir et établissant des partenariats propres à faciliter la mise en œuvre sur le terrain. Le Plan stratégique de Bali offre au PNUE une occasion sans précédent de modifier ses modalités opérationnelles pour répondre aux besoins de ses clients et partenaires.

4. Le Directeur exécutif a présenté un rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali (UNEP/GCSS.IX/3/Add.1) au Conseil d'administration à sa neuvième session extraordinaire, tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 7 au 9 février 2006. Ce rapport fournit des informations sur les mesures initiales prises en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali, présente une proposition pour la poursuite de cette mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2006–2007 et définit les orientations stratégiques après 2007. Comme noté dans ce rapport, la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali est une entreprise de longue haleine. Pour identifier les pays ayant le plus besoin d'une aide, pour se concentrer sur les domaines où le PNUE a des avantages comparatifs par rapport aux autres organismes et pour doter le PNUE des moyens nécessaires pour mettre en œuvre pleinement le Plan, il faut privilégier une approche progressive, systématique et stratégique. De même, l'établissement de partenariats productifs avec les gouvernements et les institutions pour faciliter l'exécution sur le terrain et répondre à l'ensemble des enjeux institutionnels qui font obstacle à la réalisation des programmes prendra du temps.

5. Le présent rapport contient une proposition pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali. Il passe en revue les réalisations de 2006 et les activités prévues pour 2007. Il définit aussi la stratégie de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique en 2008–2009 et au-delà.

---

[1] Pour des informations générales, voir la Déclaration ministérielle de Malmö de 2000 ; la décision 21/21 du 9 février 2001, établissant un Groupe de haut niveau sur la gouvernance internationale en matière d'environnement ; la décision SS VII/I du 15 février 2000 sur la gouvernance internationale en matière d'environnement ; et la décision SS VIII/1 du 31 mars 2004 établissant un Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée avec pour mandat d'élaborer un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

C. La réforme de l'ONU

6. Pour mettre pleinement en œuvre le Plan stratégique de Bali, le PNUE doit tenir compte des conclusions des récents processus de réforme de l'ONU. Le document final du Sommet mondial de 2005, dans son paragraphe 169, a demandé notamment un renforcement des connaissances scientifiques, des évaluations et de la coopération et une intégration plus étroite des activités environnementales dans cadre du développement durable, notamment grâce au renforcement des capacités. En application de ce paragraphe, le Président de l'Assemblée générale a établi un processus consultatif informel sur le cadre institutionnel des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, coprésidé par les Ambassadeurs du Mexique et de la Suisse. Le Secrétaire général a établi en outre un Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Le processus consultatif informel de l'Assemblée générale a conclu sa première série de consultations à la fin de 2006 et devrait reprendre ses travaux au milieu de janvier 2007, lorsqu'il examinera les recommandations du Groupe qui ont été publiées en novembre 2006. Le PNUE sera prêt à intégrer dans ses plans les recommandations pertinentes générées par ces processus, en vue de la mise en oeuvre des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique.

7. Aussi bien le processus consultatif informel de l'Assemblée générale que le Groupe de haut niveau ont souligné le fossé grandissant qui sépare les travaux normatifs et les travaux analytiques, d'une part, et les activités opérationnelles, de l'autre. Il apparaît en effet que les ressources ne sont pas utilisées de façon efficiente et que les efforts de renforcement des capacités, à tous les niveaux, ne sont pas poussés à leur niveau optimal. Les préoccupations environnementales doivent être intégrées plus étroitement dans les activités des Nations Unies en matière de développement, être prises en compte dans les processus de planification économique au niveau national et influer sur l'action des décideurs. Le processus consultatif informel de l'Assemblée générale a mis en évidence les domaines clés dans lesquels des améliorations pourraient intervenir. Si le grand nombre d'organes impliqués dans le secteur de l'environnement ont engagé des initiatives et des programmes valables dans des domaines spécifiques, leur action a aussi conduit à la fragmentation et à des approches non concertées en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Dans son rapport final intitulé « Unis dans l'action », le Groupe de haut niveau considère que « Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités devrait être mis en œuvre de façon stratégique pour former des experts de haut niveau et constituer des sources de savoir en vue de l'expansion soutenue des capacités au niveau des pays. Là où cela est nécessaire, le PNUE devrait participer aux travaux des équipes de pays des Nations Unies par le biais du mécanisme des Coordonnateurs résidents et dans le cadre du programme unique de pays des Nations Unies. »

8. Le processus consultatif informel de l'Assemblée générale a fait part de son large appui au rôle de chef de file du PNUE dans les activités environnementales du système des Nations Unies et dans une coordination plus efficace des activités de renforcement des capacités des différents organismes en matière d'environnement et a demandé un resserrement de la coopération entre les Bureaux régionaux du PNUE et les Bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en tenant compte des travaux sur l'environnement entrepris par d'autres acteurs au sein du système des Nations Unies. Le Plan stratégie de Bali fournit le cadre pour répondre à cette demande.

II. Mise en oeuvre du Plan stratégique de Bali pendant la période 2006–2007

A. Activités en 2006

9. La mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en 2006 n'a pas été totalement systématique. Le programme de travail pour 2006-2007 a été élaboré avant la décision 23/1 sur le Plan stratégique et, de ce fait, n'intègre pas pleinement les activités de renforcement des capacités et d'appui technologique ni les changements institutionnels requis par le PNUE. En 2006, le PNUE a dû étudier des modifications de ses mécanismes opérationnels pour permettre une meilleure mise en oeuvre du Plan stratégique de Bali en tant que partie intégrante du programme de travail.

10. Cependant, les activités engagées pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali concernent l'ensemble de l'organisation. Certaines sont des activités que le PNUE aurait entreprises avec ou sans le Plan, mais qui ont gagné en dynamique et en visibilité au sein de l'organisation du fait du Plan, d'autres sont des activités qui cadrent bien avec le Plan stratégique de Bali mais lui sont antérieures, alors que d'autres encore sont des projets existants qui ont été réorientés pour mieux répondre aux priorités du Plan stratégique de Bali et que certaines, enfin, sont de nouvelles initiatives qui ont été engagées comme résultat direct de l'adoption de ce Plan.

11. Les efforts du PNUE ont été orientés vers le niveau national, mais aussi et surtout vers les niveaux régional et infrarégional, où il dispose d'atouts particuliers. Un objectif primordial a été de rapprocher ses travaux normatifs, scientifiques et techniques des activités opérationnelles menées conformément aux priorités nationales par un grand nombre de parties prenantes dans le domaine du développement durable, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

12. On trouvera dans l'annexe au présent rapport des exemples d'activités nationales et régionales entreprises par le PNUE en 2006 pour mettre en oeuvre le Plan stratégique de Bali dans le cadre de l'application du programme de travail pour 2006–2007. Comme on le verra dans l'annexe, ces activités ont été axées essentiellement sur le développement du droit de l'environnement; le respect et l'exécution des accords multilatéraux sur l'environnement; les aspects environnementaux des plans nationaux en faveur du développement durable; l'évaluation environnementale intégrée et la constitution de réseaux, notamment pour l'analyse des données et le suivi; les technologies écologiquement rationnelles; la consommation et la production durables; la biosécurité; les ressources en eau douce; les océans, les mers et les zones côtières; les produits chimiques et la gestion des déchets; la préparation et l'intervention en cas d'urgence environnementale; et l'évaluation des situations d'après-conflit.

13. Un aspect important du Plan stratégique de Bali est l'accent mis sur le principe d'appropriation nationale. Ainsi, dans ses efforts initiaux de programmation en 2006, le PNUE s'est employé à aider les pays à identifier leurs besoins. En consultation avec les Bureaux régionaux du PNUE et sur la base des évaluations des besoins existantes, cet exercice a permis de mettre en lumière plusieurs priorités en matière de renforcement des capacités et d'appui technologique pour chaque sous-région et pour les différents pays. Le document exposant les priorités régionales et nationales sera peaufiné et finalisé d'ici à la fin de 2007 et il orientera la mise en œuvre sur le terrain du Plan stratégique de Bali. En outre, le PNUE a entrepris un examen d'ensemble des méthodes d'évaluation des besoins actuellement utilisées. Dans ce cadre, il analyse les directives sur la réalisation des évaluations des besoins établies par diverses organisations de donateurs et passe en revue l'ensemble des évaluations des besoins existant au niveau national.

14. Outre la base de données prototype présentée au Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, le PNUE a encore affiné la base de données du Plan stratégique de Bali (http://www.cbts.unep.org). Celle-ci contient des liens avec d'autres bases pertinentes, y compris celles du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du PNUD, de la Banque mondiale et des accords multilatéraux sur l'environnement. Elle sera davantage développée en 2007 de façon à pouvoir remplir la fonction de centre d'échange d'information envisagé dans le Plan stratégique de Bali et à offrir aux pays une vue d'ensemble de toutes les activités du PNUE.

B. Partenariats et processus

15. Outre les activités réalisées en 2006, des progrès ont été faits dans la mise en place des processus visant à améliorer l'efficacité des activités d'appui du Plan stratégique de Bali. Les plus importants de ces processus sont l'établissement de l'Unité de coordination Sud-Sud; le renforcement du dialogue et du partenariat avec le PNUD; et une implication accrue dans le Groupe des Nations Unies pour le développement.

1. La coopération Sud-Sud

16. En 2006, le PNUE a commencé à mettre en œuvre plusieurs activités dans le contexte du volet du Plan stratégique de Bali intéressant la coopération Sud-Sud. Une Unité de coordination Sud-Sud, établie en septembre 2006, a mené des consultations avec le PNUE et avec des partenaires extérieurs clés, notamment l'Unité spéciale du PNUD pour la coopération Sud-Sud, afin de développer et promouvoir l'utilisation d'approches destinées à orienter le PNUE dans l'intégration de la coopération Sud-Sud dans son programme de travail et à améliorer ainsi les actions de renforcement des capacités et d'appui technologique en faveur des pays bénéficiaires.

17. Les consultations ont abouti au développement des activités de coopération Sud-Sud, et notamment des activités suivantes :

a) Appui ciblé au réseau Sud-Sud de centres de collaboration avec le GEO, afin d'entreprendre des évaluations intégrées aux niveaux régional et infranational et d'établir les rapports correspondants;

b) Appui à la coopération triangulaire pour promouvoir le Réseau africain d'information sur l'environnement et le processus d'établissement de rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique;

c) Intégration de la coopération Sud-Sud dans les cadres législatifs nationaux pour mettre en œuvre la politique et le droit de l'environnement au niveau international, dans le contexte du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique;

d) Collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin d'élaborer et d'appliquer un plan d'action visant à renforcer, grâce à la coopération Sud-Sud, la capacité des pays en développement et des organisations infrarégionales et régionales de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention et de sa cible 2010 en matière de biodiversité;

e) Mise au point d'un mécanisme d'échanges pour le Plan stratégique de Bali et la coopération Sud-Sud, qui doit servir de support à l'échange au niveau mondial d'un large éventail d'informations concernant les technologies disponibles, les connaissances spécialisées disponibles, les données d'expérience, les possibilités, les meilleures pratiques, les méthodologies, les services consultatifs et les services de formation, en particulier dans les pays et les régions du Sud;

f) Collaboration avec l'Unité spéciale du PNUD pour la coopération Sud-Sud, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales, en vue de la production d'une publication mondiale intitulée « The South Report », dans laquelle sera présentée une analyse globale de la coopération entre pays en développement, des possibilités de partenariat avec les partenaires en matière d'aide au développement, des priorités et des enjeux pour l'action future et des options pour une action stratégique concertée propre à faire progresser la coopération Sud-Sud.

18. L'éventail des modalités de coopération Sud-Sud utilisées dans les premières activités entreprises par l'Unité ont notamment pour but de canaliser le potentiel des institutions d'excellence au Sud, d'établir et de renforcer des réseaux d'échange ciblés pour encourager la coopération Sud-Sud, d'appliquer diverses approches pour une promotion efficace de la coopération Sud-Sud, de réunir un appui et des ressources techniques par le biais d'initiatives triangulaires de coopération et, enfin, de mettre en place un centre d'échanges pour la coopération Sud-Sud et le Plan stratégique de Bali.

19. En 2007, l'Unité continuera de mener des discussions avec des partenaires extérieurs en vue de l'établissement de partenariats stratégiques. Des discussions sont en cours notamment avec le PNUD, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Forum de coopération Chine-Afrique et le Ministère brésilien des relations extérieures dans le cadre de l'initiative de coopération Sud-Sud entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud ainsi qu'avec l'Indonésie dans le cadre du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique.

2. La collaboration entre le PNUE et le PNUD

20. Le partenariat avec le PNUD est désormais un élément central de la stratégie du PNUE pour une mise en oeuvre efficace et concertée du Plan stratégique de Bali. Une grande implication du PNUD sera un premier pas important vers une adhésion de l'ensemble du système des Nations Unies au Plan stratégique de Bali et pourrait préparer le terrain à des accords de collaboration du même type avec d'autres organismes des Nations Unies. En vertu du mémorandum d'accord PNUE-PNUD, de multiples activités ont été entreprises qui prévoient un important effort de renforcement des capacités et qui aideront à mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali. Certaines d'entre elles sont énumérées ci-après :

a) Initiative Pauvreté et Environnement, dont l'objectif est d'intégrer l'environnement dans les activités de développement et de développer la capacité à long terme des pays de faire de l'environnement partie intégrante de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Des projets conjoints sont mis en œuvre au Kenya, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. Le PNUD est étroitement impliqué dans les autres pays pilotes (Mali, Mauritanie, Mozambique et Ouganda);

b) Elaboration concertée des rapports d'évaluation intégrée aux niveaux urbain et national (par exemple, GEO Villes pour Montevideo (Uruguay), Asunción (Paraguay) et Cuba, ainsi que des évaluations au Liban et au Kenya) en collaboration avec ONU-Habitat;

c) Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et polluants organiques persistants : activités conjointes et présence dans le pays pour assurer la réalisation des projets du FEM;

d) Gestion environnementale des marais iraquiens dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, avec un financement du Gouvernement japonais;

e) Groupe pour un redressement rapide (dirigé par le PNUD) : évaluation conjointe des besoins pour une remise en état de l'environnement au Pakistan;

f) Evaluation des dommages et des besoins (sous la direction du PNUD) : en Indonésie, aux Maldives et au Sri Lanka, et soutien au programme de redressement en Indonésie après le tremblement de terre qui a frappé le centre de l'île de Java;

g) Programme Formation-Mers-Côtes et projet Union européenne et pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP-UE) sur « L'amélioration de la gestion des eaux usées municipales dans les villes côtières des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique »;

h) Mise en œuvre de projets sur les grands écosystèmes marins (par exemple élaboration d'une analyse diagnostique transfrontalière et d'un plan d'action stratégique pour l'ouest de l'océan Indien);

i) Coopération en vertu du Protocole de Montréal sur des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, afin de fournir des services coordonnés de renforcement des capacités au niveau des pays dans le domaine de l'élimination des substances visées par le Protocole, chaque organisme fournissant des formes complémentaires d'expertise et de services à des pays particuliers (depuis 1991).

21. D'importants engagements en vue d'un renforcement de la coopération entre le PNUE et le PNUD sont prévus pour 2007. On citera notamment un accord de principe visant l'établissement d'un mécanisme conjoint pauvreté et environnement à Nairobi et le développement de l'Initiative existante PNUD-PNUE sur la pauvreté et l'environnement, la coopération dans le cadre du programme d'appui aux Objectifs de développement pour le Millénaire dirigé par le PNUD, des activités conjointes dans le domaine des produits chimiques, une coopération en vue de la préparation du prochain rapport sur le développement humain et la mise en place d'une approche de collaboration avec le FEM.

3. Le Groupe des Nations Unies pour le développement

22. Le Plan stratégique de Bali a incité le PNUE à accroître sa contribution au Groupe des Nations Unies pour le développement. Il lui a donné les moyens de participer activement aux activités au niveau des pays et de s'impliquer dans les équipes de pays des Nations Unies, en particulier pour contribuer à l'élaboration des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Plus précisément :

a) Un agent est spécialement affecté à la représentation du PNUE au Groupe des Nations Unies pour le développement, dont le PNUE est membre depuis trois ans;

b) Au cours de l'année écoulée, le PNUE a présidé une équipe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les organismes non résidents, qui s'est surtout occupée de renforcer les moyens dont disposent les équipes de pays des Nations Unies pour impliquer les membres de la famille des Nations Unies qui n'ont pas de présence sur le terrain. Le PNUE est aussi membre de l'équipe spéciale sur les organismes non résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui met au point une stratégie pour permettre un engagement plus actif de ces organismes au niveau des pays;

c) Le PNUE est un membre actif du Groupe de travail sur le renforcement des capacités du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui aide les gouvernements à identifier leurs besoins dans ce domaine et étudie aussi la meilleure façon pour le système des Nations Unies de répondre à ces besoins. Le Groupe de travail a publié des directives pour les équipes de pays des Nations Unies sur la façon d'intégrer le renforcement des capacités dans le processus de développement et la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali s'inscrira dans ce contexte;

d) Le PNUE est membre du Groupe d'appui aux programmes de pays; participe à la programmation des politiques et des actions en direction de la société civile; est membre des équipes spéciales du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'égalité entre hommes et femmes, les organismes non résidents et les Objectifs de développement pour le Millénaire; et participe aux groupes de gestion et d'appui du Groupe des Nations Unies pour le développement;

e) Pour la première fois en 2006, le PNUE a participé à la formation de nouveaux Coordonnateurs résidents des Nations Unies dans le domaine des normes, instruments et problèmes environnementaux et a fourni des informations sur l'expertise que le PNUE peut partager avec les équipes de pays. L'objectif de l'établissement de contacts avec les Coordonnateurs résidents au début de leur mandat est de créer une base de collaboration future avec ces derniers.

23. En 2007, le PNUE proposera la création d'un groupe de travail sur l'environnement dans le cadre du Groupe des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement, pour partie en réponse à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale du 22 décembre 2004 sur l'examen triennal complet visant à améliorer la participation de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les organismes non résidents, aux activités de pays. Le groupe de travail sur l'environnement devrait mettre au point des normes, directives, trousses à outils et autres matériels pour aider les équipes de pays des Nations Unies à intégrer les problèmes d'environnement dans leurs activités d'aide aux pays, en particulier dans les pays où les problèmes environnementaux figurent parmi les priorités de développement. Le groupe maintiendra des contacts avec le Groupe de la gestion de l'environnement afin d'assurer une entière coordination.

C. Etude du PNUE

24. D'octobre 2005 à mars 2006, une équipe de consultants de Dahlberg a entrepris une étude du PNUE, notamment pour évaluer les conséquences pour l'organisation de la mise en oeuvre du Plan stratégique de Bali. Cette étude a passé en revue les mécanismes de mise en œuvre des programmes du PNUE et ses structures administratives, ainsi que les moyens à utiliser par l'organisation pour rendre opérationnel le Plan stratégique de Bali. Elle a abouti à huit recommandations essentielles ayant un ensemble d'implications pour l'efficience en matière de gestion. Aux termes de ces recommandations, le PNUE devrait :

a) Adopter un modèle d'implication fondé sur une présence stratégique;

b) Définir une vision stratégique à long terme pour orienter le processus de planification stratégique;

c) Elaborer une série d'indicateurs de gestion clés pour orienter la gestion fondée sur les résultats;

d) Renforcer les flux de connaissances et la coordination entre les Divisions;

e) Investir dans la rationalisation des procédures d'approbation et de mise en œuvre des projets;

f) Améliorer l'assurance de la qualité, la transparence, la délégation de pouvoir et les mécanismes d'exécution;

g) Réformer les fonctions actuelles de gestion des ressources et de soutien administratif;

h) Améliorer les systèmes de gestion du PNUE de façon à répondre aux exigences d'une organisation opérationnelle.

25. L'étude a reconnu que le Plan stratégique de Bali exige un recentrage du PNUE, qui doit réduire l'importance accordée à ses principaux domaines traditionnels de compétence, en matière analytique et normative ainsi qu'en matière de sensibilisation, pour s'attacher davantage à répondre aux besoins déterminés par les pays. L'étude d'Dahlberg a constitué une étape importante dans la mise en évidence des mesures à prendre par le PNUE pour adapter son modèle actuel d'implication afin de contribuer efficacement aux objectifs définis dans le Plan stratégique de Bali. La stratégie de mise en œuvre du Plan en 2008-2009 (exposée dans la section III) a été élaborée, en partie, conformément aux recommandations de l'étude.

26. Le PNUE a aussi procédé à un examen systématique de ses mécanismes internes de gestion et de coordination grâce à l'établissement de plusieurs équipes de travail sur le Plan stratégique de Bali, la gestion et l'administration et les technologies de l'information et des communications. Ces équipes de travail ont analysé les opérations du PNUE et ont formulé une série de recommandations à court, moyen et long terme qui aideront l'organisation à mieux mettre en oeuvre les activités du Plan stratégique de Bali.

D. Plans pour 2007

27. Outre les activités futures décrites dans les sections ci-dessus, on a mis en évidence plusieurs autres actions prioritaires, qui devraient être engagées en 2007 et au-delà pour assurer que les activités d'appui au Plan stratégique de Bali restent l'une des principales forces motrices dans la mise en œuvre des programmes. Dans le même temps, seront aussi mis en mouvement certains des changements organisationnels requis pour assurer une mise en œuvre plus globale et plus intégrée du plan stratégique. On trouvera dans le tableau 1 des exemples de ces actions prioritaires.

Tableau 1. Actions prioritaires à engager à compter de 2007 pour mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali

Problématique	Actions prioritaires
Cibler les activités futures du PNUE	• Convenir d'une liste non exhaustive des domaines de compétence essentiels du PNUE • Etablir un menu des services de renforcement des capacités que le PNUE peut fournir aux pays
Evaluations des besoins	• Etablir une liste des besoins prioritaires par région, sous-région et pays sur la base des renseignements fournis par les Bureaux régionaux au siège en vue d'orienter la mise en œuvre du programme de travail pour 2008–2009 • Affecter un administrateur au Groupe de travail sur le renforcement des capacités du Groupe des Nations Unies pour le développement (afin de lier le Groupe et la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali) • Faire en sorte que le réseau GEO contribue à l'évaluation des besoins au niveau des pays
Partenariats	• Sélectionner et hiérarchiser les partenaires • Améliorer la coopération et la collaboration avec le PNUD sur la base du mémorandum d'accord de 2004 • Améliorer la coopération et la collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Présence stratégique	• Elaborer une stratégie et un plan pour aligner les cycles de programmation du PNUE sur ceux des équipes de pays des Nations Unies (sur la base du calendrier des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement) • Désigner des équipes pour assurer une présence à court terme dans les pays pour la durée du processus de planification de développement durable (par exemple documents stratégiques de réduction de la pauvreté et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement) • Fournir aux Bureaux régionaux du PNUE des ressources supplémentaires pour leur permettre de participer à la planification des équipes de pays des Nations Unies
Développer et utiliser les capacités en personnel du PNUE	• Aligner les procédures de programmation au niveau des pays du PNUE avec celles du PNUD • Décider de l'emplacement, des activités et des effectifs du point focal du Plan stratégique de Bali • Mettre en place des réseaux de connaissance à l'échelle du PNUE
S'assurer que la structure du PNUE répond aux objectifs du Plan stratégique de Bali	• Définir les rôles et les responsabilités des Divisions et des Bureaux régionaux
Améliorer la qualité et la cohérence dans la conception et l'exécution des travaux du PNUE	• Elaborer des mécanismes à l'échelle de l'organisation pour la conception et la mise en œuvre des projets et des programmes (y compris l'établissement des rapports aux donateurs) • Etablir un cadre pour le système d'information relatif aux programmes du PNUE
Transparence dans l'exécution des travaux du PNUE	• Mettre au point des indicateurs clés de résultats pour le Plan stratégique de Bali à l'échelle du PNUE • Affiner la politique de suivi et d'évaluation du PNUE

Problématique	Actions prioritaires
Financement	• Recentrer les nouveaux accords bilatéraux, ainsi que ceux qui doivent être révisés, sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali • Charger l'Unité de gestion et de coordination des programmes et les Bureaux régionaux de passer au crible toutes les propositions de projets aux donateurs présentant un intérêt pour le Plan stratégique de Bali • Aider les pays à utiliser le Plan stratégique de Bali pour des collectes de fonds ciblées et cohérentes au niveau national
Communication et ouverture	• Développer une stratégie pluridisciplinaire de communication et d'ouverture pour le Plan stratégique de Bali, à mettre en œuvre par toutes les Divisions

III. Stratégie pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en 2008–2009

28. Le Directeur exécutif a élaboré une stratégie en dix points, en tirant parti des travaux des équipes de travail et de l'étude Dahlberg. Cette stratégie sera mise en œuvre à compter de 2007 pour assurer une plus grande efficacité et coordination des services et de l'appui fournis par le PNUE dans le contexte du Plan stratégique de Bali. Les dix points de la Stratégie sont les suivants :

a) Intégrer le renforcement des capacités et l'appui technologique dans le programme de travail pour 2008–2009;

b) Faire en sorte que la structure du PNUE contribue à une mise en œuvre plus efficace du Plan stratégique de Bali;

c) Recentrer les activités du PNUE;

d) Etablir une présence stratégique;

e) S'impliquer dans les équipes de pays des Nations Unies;

f) Travailler de concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de la gestion de l'environnement;

g) Rationaliser et renforcer les partenariats;

h) Renforcer le partenariat stratégique avec le PNUD;

i) Etablir des partenariats stratégiques dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial;

j) Développer les programmes Sud-Sud.

29. Les différents éléments de cette stratégie sont expliqués plus précisément ci-après.

A. Intégrer le renforcement des capacités et l'appui technologique dans le programme de travail pour 2008–2009

30. La première action indispensable pour donner suite au Plan stratégique de Bali est de faire en sorte que les activités de renforcement des capacités et d'appui technologique soient partie intégrante du programme de travail du PNUE. Dans cette optique, en juillet 2006, le Directeur exécutif a établi une équipe de travail chargée d'élaborer une stratégie à long terme pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali et de contribuer à traduire cette stratégie en activités concrètes dans le programme de travail pour 2008-2009. L'équipe de travail a établi un document stratégique définissant les enjeux auxquels est confronté le PNUE dans la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali et proposant des modifications pour permettre à l'organisation d'être mieux en mesure de faire face pleinement à ces enjeux. Ce document a été utilisé comme base de discussion lors de la retraite du Conseil de direction, qui a eu lieu en septembre 2006, et a également servi de base au présent document du Conseil d'administration.

31. L'équipe de travail s'est employée avec les Divisions à mieux intégrer le Plan stratégique de Bali dans le programme de travail pour 2008–2009 et à assurer que les produits des différents sous-programmes s'ajoutent pour constituer une réponse cohérente du PNUE au Plan stratégique. Il ne s'agissait pas de réviser la structure du PNUE, mais plutôt de tirer parti de la structure existante de l'organisation et du cadre stratégique pour 2008–2009 pour mettre en place un programme de travail cohérent qui mette en évidence l'orientation du changement pour l'organisation.

32. Le résultat est un programme de travail qui intègre les activités du Plan stratégique de Bali dans l'ensemble des sous-programmes et identifie clairement à la fois les activités à entreprendre pour soutenir la mise en oeuvre du Plan et les ressources qui seront acheminées vers ces activités. Le programme de travail pour 2008–2009 est davantage axé sur le Plan stratégique de Bali et l'exécution sur le terrain.

33. Plus de 50 % des produits du programme de travail sont une contribution directe au Plan stratégique de Bali. Plus de 30 % d'entre eux entrent dans la catégorie de la coopération technique et seront exécutés avec l'appui des Bureaux régionaux du PNUE. On estime que quelque 54 % des dépenses du Fonds pour l'environnement (au titre des activités et des effectifs) contribuent à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali, 62 % des dépenses étant financées par les contributions de contrepartie et 72 % par les Fonds d'affectation spéciale. Le Directeur exécutif élaborera des directives pour les ressources et les temps de personnel à consacrer à la mise en œuvre des activités d'appui au Plan stratégique de Bali dans le programme de travail chiffré pour 2008–2009.

34. Il convient de noter que plusieurs programmes importants de renforcement des capacités mis en oeuvre ou administrés par le PNUE (par exemple Fonds d'affectation spéciale et conventions) ne sont pas pleinement reflétés dans le programme de travail, car il s'agit d'activités extrabudgétaires qui s'appuient souvent sur des structures de gouvernance spécifiques (comme les projets du FEM, le Protocole de Montréal, etc.). Le PNUE examinera donc les moyens de coordonner ces activités afin d'assurer une mise en oeuvre harmonisée du Plan stratégique de Bali.

B. Faire en sorte que la structure du PNUE contribue à une mise en œuvre plus efficace du Plan stratégique de Bali

35. Même si l'appui technologique et le renforcement des capacités sont intégrés dans le programme de travail, le PNUE doit encore procéder à plusieurs changements organisationnels pour assurer plus de cohérence dans la réalisation de ces activités. Un grand nombre des changements en question ont des implications qui vont au-delà de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali mais ils sont jugés critiques pour la réalisation des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique. Les équipes de travail et les études qui ont été réalisées ont mis en évidence plusieurs goulets d'étranglement dans les opérations du PNUE qui nuisent à son aptitude à mettre en œuvre efficacement le Plan stratégique de Bali et à assurer la pertinence et l'impact du travail de l'organisation aux niveaux national, infrarégional et régional.

36. **Améliorer l'efficience et l'utilité des services administratifs et des services d'appui fournis au PNUE :** L'équipe de travail sur la gestion et l'administration a analysé les fonctions administratives et d'appui de l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment dans le domaine des achats, de la sous-traitance et de la budgétisation, et a mis en évidence les actions à engager pour améliorer l'efficacité-coût, l'efficience et la rapidité du PNUE dans la fourniture de ces services aux pays. Les recommandations de l'équipe spéciale sont mises en œuvre par le Directeur exécutif.

37. **Développer et utiliser les capacités en personnel du PNUE :** Pour que le PNUE réussisse à mettre en oeuvre le Plan stratégique de Bali et, de fait, l'ensemble de son programme de travail, un examen critique est requis pour déterminer la façon dont il gère son personnel et utilise les outils et systèmes disponibles pour définir et évaluer les performances. L'équipe de travail sur la gestion et l'administration a lancé un tel examen et a formulé des recommandations qui sont mises en œuvre par le Directeur exécutif. Ce dernier nommera en outre en 2007 un administrateur à son Bureau, qu'il chargera de mettre en place des politiques et des procédures pour une plus grande efficacité dans l'embauche, la gestion, l'évaluation et le déploiement du personnel.

38. **Equilibrer les ressources en personnel et les activités :** La majeure partie des dépenses du Fonds pour l'environnement du PNUE concernent le personnel et non les activités. En outre, le PNUE réalise traditionnellement des tâches normatives et ne dispose, par conséquent, que d'un personnel opérationnel assez limité. Cela est encore plus vrai en ce qui concerne la réalisation d'activités d'appui technologique sur le terrain. S'il convient de reconnaître qu'un grand nombre des agents fournissent des services consultatifs ou techniques, un compromis doit être trouvé entre la nécessité de disposer de suffisamment d'effectifs ayant l'expertise voulue et le problème que pose l'absence de fonds pour impliquer des partenaires. Le Directeur exécutif établira des directives sur la répartition

des dépenses entre le personnel et les activités en 2007 pour mise en œuvre en 2008-2009. Il formulera aussi des directives concernant le nombre d'agents et la part des ressources des sous-programmes à affecter aux Bureaux régionaux.

39. **Faire en sorte que la structure du PNUE contribue à une meilleure exécution de ses tâches.** Une meilleure pertinence sur le terrain exige un ciblage plus précis et une plus grande transparence dans la structure interne du PNUE. S'agissant de la structure organisationnelle, les Bureaux régionaux du PNUE sont les mieux placés pour faciliter la mise en œuvre sur le terrain et des mesures concrètes sont requises pour les renforcer. En 2007, une étude sera réalisée pour mettre en lumière les chevauchements actuels entre les objectifs des Divisions du PNUE au siège et ceux des Bureaux régionaux, de façon à clarifier les rôles, objectifs et responsabilités de chacun. Au départ, les rôles seront répartis comme suit :

a) Les Divisions sont responsables de l'élaboration générale du programme. Dans les domaines où les Bureaux régionaux et les centres partenaires n'ont pas l'expertise voulue, la réalisation des activités prévues au programme sera prise en charge par les Divisions organiques concernées, en coordination avec les Bureaux régionaux et par l'intermédiaire de ceux-ci;

b) Les bureaux régionaux sont chargés d'assurer la coordination générale des activités ainsi que la cohérence des processus de mise en œuvre du PNUE. Ils sont aussi chargés de coordonner la mise en œuvre des projets régionaux et doivent veiller à ce que ces projets concordent avec les principaux domaines d'intérêt du PNUE. Représentant le PNUE, les Bureaux régionaux s'assureront que le siège reste au courant des besoins nationaux et régionaux (rassemblement des renseignements) et fourniront des informations aux pays sur les services du PNUE;

c) Les centres partenaires du PNUE sont chargés de l'exécution des produits et activités du programme dans leur domaine d'expertise, comme l'énergie ou la biodiversité. Ces centres fourniront des services et un appui au siège du PNUE dans l'élaboration des stratégies et dans la mise en œuvre des activités au niveau mondial et mettront de même leur appui à la disposition des Bureaux régionaux du PNUE pour la réalisation des activités régionales, infranationales et nationales dans leurs domaines d'expertise.

40. **Etablir les objectifs et les responsabilités à l'échelle du PNUE.** La mise en œuvre efficace du Plan stratégique de Bali exige l'établissement d'objectifs, buts et indicateurs clés de performance à l'échelle de l'organisation. A la fin de 2006, on a commencé d'élaborer des indicateurs supplémentaires devant contribuer à évaluer la réalisation des objectifs du PNUE, tels que définis dans le programme de travail pour 2008-2009. Le programme de travail pour 2008-2009 marquera une étape dans la mise en place du processus de planification futur, dont l'objectif sera notamment d'identifier les buts et objectifs de l'organisation dans le cadre de l'élaboration du programme stratégique. Des moyens plus rigoureux d'évaluation seront mis en place pour déterminer les responsabilités au niveau des Divisions et harmoniser les analyses, plans de travail et indicateurs de performance individuels. Un poste sera créé au Bureau du Directeur exécutif en 2007 pour suivre la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats et de l'élaboration et du suivi d'indicateurs de performance et d'impact au cours du prochain exercice biennal.

41. **Améliorer la qualité et la cohérence dans la conception et la mise en oeuvre des travaux du PNUE :** Pour assurer plus de cohérence et un meilleur ciblage des travaux du PNUE sur le terrain, il faut mettre en place un programme de travail plus cohérent et intégré à l'échelle de l'organisation, y compris les activités financées par les ressources extrabudgétaires. A l'intérieur du programme de travail, les ressources financières devraient être fournies à l'issue d'un cycle cohérent d'examen des projets, avec les contrôles appropriés pour assurer un bon niveau de qualité dans la conception des programmes et projets du PNUE. Des mécanismes de suivi de la mise en œuvre devraient être établis, y compris des examens par des experts extérieurs, afin d'éviter des lenteurs dans le processus d'approbation des programmes ou projets. Pour faciliter ce processus, le PNUE mettra en place un système d'information intégré sur les programmes à l'échelle de l'organisation, dans lequel on trouvera des informations sur les projets, les partenaires et les réseaux d'experts. Un poste sera créé au Bureau du Directeur exécutif en 2007 pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre concertées des programmes dans l'ensemble du PNUE.

42. **Mettre en place des points centraux d'accès à l'information :** Pour mieux servir ses partenaires, le PNUE doit pouvoir faire connaître les très nombreux instruments, méthodes et connaissances dont il dispose. L'équipe de travail sur les technologies de l'information et des communications a mis en évidence plusieurs domaines où des améliorations peuvent être apportées pour permettre à l'organisation de mieux exécuter ses programmes, notamment en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités. La mise en place d'un système de gestion des connaissances à l'échelle du PNUE est un élément clé à cet égard. En 2007, un système Internet sera

développé pour donner aux partenaires un accès facile à un menu des instruments et méthodes existants au sein du PNUE. En outre, un poste spécifique sera créé au Bureau du Directeur exécutif pour superviser la mise en œuvre des recommandations de l'équipe de travail sur les technologies de l'information et des communications.

C. Recentrer les activités du PNUE

43. Le Plan stratégique de Bali comporte des priorités multiples. Quel que soit le degré d'intégration du renforcement des capacités et de l'appui technologique dans le programme de travail et quelle que soit l'efficacité de la réorganisation du PNUE pour répondre à ces priorités, l'organisation n'aura toujours pas les moyens de faire face simultanément aux dix objectifs, aux 13 problèmes transversaux et aux 19 domaines thématiques du Plan stratégique de Bali. Le PNUE devra donc se concentrer sur des domaines centraux d'activité où il dispose d'un avantage comparatif, peut fournir un service à valeur ajoutée et où son travail peut compléter celui des autres organismes des Nations Unies. La mise en œuvre du Plan stratégique de Bali suppose donc un effort délibéré pour impliquer des partenaires stratégiques de la famille des Nations Unies et, de plus en plus, de la société civile et du secteur privé. Pour que le programme de travail puisse être mis en œuvre dans son intégralité, il faudra une certaine hiérarchisation et concentration des ressources du PNUE, car l'organisation n'est pas en mesure de répondre en même temps à tous les besoins (voir la figure 1)

44. En 2007, le PNUE mettra au point et approuvera une liste de ses domaines centraux de compétence et d'intérêt dans lesquels il jouera un rôle de chef de file. Les priorités des pays ressortant des évaluations des besoins seront l'une des principales forces motrices du travail du PNUE. Sur la base de ces priorités, le PNUE établira un menu des services de renforcement des capacités qu'il peut fournir aux pays et identifiera les domaines du Plan stratégique de Bali dans lesquels il vaudrait mieux que d'autres partenaires jouent un rôle de chef de file. La communication avec les partenaires sera un élément critique dans la détermination des domaines centraux d'activité.

Figure 1: Définition du rôle du PNUE

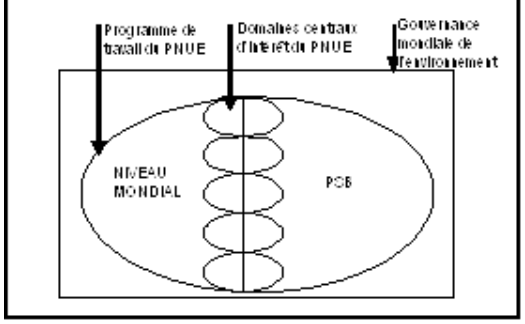

45. L'action du PNUE sera déterminée par plusieurs grands principes :

a) **Prise en compte des besoins des pays et approbation par ceux-ci,** de façon à répondre directement aux besoins des pays tels que reflétés dans les évaluations des besoins ;

b) **Recentrage sur les domaines centraux de compétences du PNUE,** c'est-à-dire là où le PNUE possède de l'expertise ou peut se montrer innovant;

c) Ciblage des domaines où le PNUE possède un **avantage comparatif** par rapport aux autres organismes;

d) **Nécessité d'assurer la durabilité,** y compris en tirant parti des capacités existantes;

e) **Etablissement de partenariats** avec les organes nationaux (organes gouvernementaux et non gouvernementaux et secteur privé) et les partenaires internationaux (organismes des Nations Unies et secteur privé) pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets ou pour que ceux-ci servent d'intermédiaire dans les activités d'environnement qui sortent des domaines centraux d'activité du PNUE;

f) **Intégration du développement durable,** en reliant directement les activités aux Objectifs de développement pour le Millénaire (en particulier les Objectifs 1 et 7), aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté et aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et des équipes de pays;

g) **Mobilisation des ressources** en dehors du système des Nations Unies;

h) **Inclusion d'activités d'ouverture et de communication** dans tous les secteurs dès le départ, de façon à faire comprendre les liens entre les activités et les services et les objectifs du Plan stratégique de Bali et à sensibiliser une large audience à la question de l'environnement au service du développement.

46. Ces principes sont conformes à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée par les ministres des pays développés et en développement en mars 2005 ainsi que par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

47. Le PNUE concentrera surtout ses efforts aux niveaux régional et infrarégional, là où il dispose d'atouts particuliers. Trouver le bon équilibre entre la mise en œuvre nationale et la mise en œuvre régionale et infranationale est indispensable pour assurer un impact maximal aux ressources limitées disponibles. Les problèmes d'environnement qui sortent du cadre des principaux domaines d'activité du PNUE ne seront pas pris en charge par l'organisation mais seront confiés à d'autres partenaires, le PNUE servant d'intermédiaire. Les activités de renforcement des capacités et d'appui technologique seront aussi orientées par les domaines centraux de compétence et d'intérêt identifiés.

D. Etablir une présence stratégique

48. Le PNUE n'est pas en mesure d'accroître sensiblement sa présence nationale et privilégiera une « présence stratégique », afin de rendre opérationnel le Plan stratégique de Bali. Il faudra pour cela que son rôle de chef de file au niveau mondial soit associé à une forte présence nationale, infranationale et régionale, le cas échéant.

49. Les Bureaux régionaux du PNUE sont bien placés pour maintenir la présence régionale de l'organisation et contribuer à la mise en œuvre des activités du PNUE aux niveaux régional et infrarégional. Dans certains cas, ils fournissent d'importants services de renforcement des capacités au niveau national. Ils ne sont, toutefois, pas équipés pour participer à tous les processus interinstitutions au niveau des pays impliquant les équipes de pays des Nations Unies, comme l'évaluation des besoins après un conflit, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Lorsque le PNUE peut déjà compter sur une présence (sous la forme de Bureaux régionaux, infrarégionaux ou nationaux ou de Bureaux pour les mers régionales, etc.), la participation et l'appui aux programmes de pays des Nations Unies seront une priorité et les ressources du Fonds pour l'environnement destinées expressément à une telle participation seront mises à la disposition des Bureaux régionaux.

50. Faute d'une présence nationale, le PNUE est prêt à envisager une présence de courte durée dans le pays pour la période du processus de planification de l'équipe de pays. Cela permettra d'assurer que les besoins des pays en matière de renforcement des capacités des pays sont totalement reflétés et pris en compte dans les plans élaborés par les équipes de pays. Cette présence de courte durée permettra aussi de tirer parti de l'expertise pertinente des divisions dans les processus de planification (voir la section E). Dans les pays où une présence nationale à plein temps du PNUE est jugée essentielle et où un rôle précis a été défini pour le PNUE dans le processus des équipes de pays, le personnel du PNUD s'occupant de l'environnement et le personnel du PNUE pourraient se réunir pour constituer des équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Même dans ces cas, les problèmes qui sortent du cadre des principaux domaines d'activité du PNUE seront pris en charge par les partenaires. Pour être efficace, une telle approche devra bien entendu emporter l'adhésion à tous les niveaux, au sein du PNUE comme au sein du PNUD.

E. Engager le PNUE dans les équipes de pays des Nations Unies

51. L'absence du PNUE au sein des équipes de pays des Nations Unies signifie que l'environnement se trouve souvent, sinon exclus, du moins affaibli, dans la prise de décisions, en l'absence d'une autorité qui donne des conseils techniques sur la manière dont les besoins et priorités en matière d'environnement devraient être pris en compte dans les plans de travail de chacun des organismes concernés.

52. Il importe, par conséquent, de renforcer la position du PNUE au sein des équipes de pays dans deux domaines clés. En premier lieu, il faut mieux coordonner et plus systématiquement l'engagement du PNUE dans les travaux interinstitutions qui fournissent le cadre politique et financier aux équipes de pays. Ces travaux comprennent les évaluations des besoins après un conflit, les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement. Le PNUE travaillera avec ses partenaires sur le terrain pour s'assurer que les besoins en matière d'environnement soient intégrés et budgétisés dans tous les secteurs et pour veiller à ce que les initiatives de renforcement des capacités en matière d'environnement soient mieux coordonnées. Ceci sera entrepris, le cas échéant, dans le contexte de projets pilotes du type « Un seul ONU » préconisés par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans son rapport intitulé « Unis dans l'action ».

53. Ensuite, l'engagement du PNUE doit être renforcé pour ce qui est de la fourniture de conseils techniques pour l'environnement aux membres des équipes de pays, tant durant la phase d'élaboration des projets que durant leur exécution. Le PNUE n'est certes pas en mesure de s'engager pleinement dans les travaux de chacune des équipes de pays; toutefois, il doit participer aux travaux d'un plus grand nombre d'équipes de manière à améliorer son impact sur le terrain. Là où le PNUE est clairement en meilleure position que d'autres, il aidera à mettre en œuvre les activités prévues dans les plans nationaux; en revanche, là où d'autres sont mieux placés que lui pour mettre en œuvre ces activités, il jouera le rôle d'intermédiaire.

54. Début 2007, le PNUE réunira les entités du PNUE qui auront travaillé à l'échelon national avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays pour mettre en place une stratégie par étapes visant à concrétiser l'engagement dans chaque pays. Cette stratégie définira clairement les critères de l'engagement avec les équipes de pays, indiquant en détail comment le PNUE s'alignera sur les cycles de programmes et de projets de ces équipes, déterminant quelles seront les équipes de pays qui bénéficieront d'un soutien du PNUE pour une présence dans les pays et quelles seront celles qui ne bénéficieront que d'un soutien à distance, et indiquant le processus de planification des équipes de pays auxquelles le PNUE participera en 2007, 2008 et 2009.

55. Sur la base de cette stratégie, le PNUE établira un plan détaillé d'engagements dans le processus de planification des équipes de pays pour la période 2007-2009. Ce plan indiquera quels sont les effectifs des Bureaux régionaux et des Divisions qui s'avèreront indispensables pour participer au processus de planification des équipes de pays des Nations Unies, en indiquant les ressources nécessaires à leur participation. Le Bureau du PNUE à New York (qui est le point focal du Groupe des Nations Unies pour le développement) consultera le Groupe à propos de la stratégie et des plans du PNUE. Il s'efforcera également de veiller à ce que le Groupe fournisse aux équipes de pays des orientations qui tiennent compte de l'environnement et qui prennent en compte le rôle du PNUE.

56. En 2007, les équipes désignées par le PNUE assureront dans chaque pays une présence à court terme pour la durée du processus de planification tel que défini dans le plan détaillé pour l'engagement du PNUE dans le processus de planification des équipes de pays. Des ressources additionnelles seront fournies aux Divisions et aux Bureaux régionaux pour faciliter leur participation au processus de planification des équipes de pays.

F. Engager le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de la gestion de l'environnement

57. En exerçant son influence par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUE peut contribuer à modeler efficacement les programmes des organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités et d'appui technologique au service de l'environnement. Le PNUE devra continuer de s'engager au côté des équipes de pays des Nations Unies, en particulier pour apporter son concours à la réalisation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Toutefois, en travaillant étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUE pourra orienter sa stratégie de manière à avoir le maximum d'impact sans pour autant avoir besoin d'être présent lors de chaque processus national.

58. Le Groupe de la gestion de l'environnement, établi pour améliorer la coopération interinstitutions à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, est bien placé pour faciliter la communication entre les organismes des Nations Unies et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que pour promouvoir la coopération et les synergies dans le cadre de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et de transfert de technologie. Le Groupe peut faciliter les échanges d'informations sur les enseignements tirés dans le domaine du renforcement des capacités et faire connaître aux différents membres les activités menées par d'autres dans ce domaine. L'établissement de liens directs entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Groupe de la gestion de l'environnement, en voie d'institutionnalisation, aidera encore ce partage d'informations tout en favorisant les synergies interinstitutions.

G. Rationaliser et renforcer les partenariats

59. Avant d'opérer dans un pays, le PNUE devrait choisir un ou plusieurs partenaires pour faciliter son engagement dans ce pays. Le ministère de l'environnement, des ressources naturelles ou du développement durable devrait être consulté durant cette phase de sélection. Toute décision visant à constituer un partenariat doit être prise au cas par cas et il faut déterminer, au moyen d'une évaluation, si le PNUE est l'organisme le mieux placé en termes des compétences et des services qu'il peut offrir, compte tenu des réalités locales.

60. Le PNUE est habitué à travailler en partenariat. En travaillant avec un petit nombre choisi de partenaires, le PNUE pourra maximiser l'impact de ses activités, ce qui est pour lui crucial vu les ressources limitées dont il dispose et vu qu'il est peu implanté dans les pays. Si une proportion considérable du programme de travail du PNUE doit être mise en œuvre par le biais de partenaires nationaux, il s'ensuit qu'il faudra définir précisément comment l'organisation s'engagera de manière plus stratégique avec ses partenaires. Le PNUE doit se fixer une stratégie claire pour conserver toute sa visibilité lorsqu'il met en œuvre ses programmes par l'intermédiaire de partenaires, et des critères doivent être fixés pour le choix de ces partenaires.

61. Cinq types de partenaires pourraient être les principaux véhicules des opérations du PNUE sur le terrain :

a) Les partenaires fournisseurs de services tels que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le PNUD, qui sont en mesure de fournir un appui administratif et financier;

b) Les partenaires de mise en œuvre des équipes de pays des Nations Unies, qui peuvent fournir un soutien de fond, ainsi qu'un appui technique et des services sur le terrain;

c) Les partenaires scientifiques et techniques n'appartenant pas au système des Nations Unies, les centres de collaboration et les organisations non gouvernementales que le PNUE pourrait contacter pour l'aider à mener à bien ses activités;

d) Les ministères de l'environnement, des ressources naturelles et du développement durable, qui devraient être tout à la fois les partenaires et les bénéficiaires des activités menées sur le terrain. Les ministères de l'économie, du développement, du commerce et de l'industrie devraient également être engagés comme partenaires pour toutes les questions intersectorielles pour assurer la prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles;

e) Les partenaires du secteur privé, qui peuvent apporter des crédits et des compétences pour certaines initiatives concrètes en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités, et qui peuvent de surcroît servir de point d'appui pour intégrer l'environnement à d'autres secteurs.

62. Les principaux points d'appui du PNUE se situent à l'échelle régionale et sous-régionale. Les travaux à l'échelle nationale seront entrepris là où le PNUE peut manifestement être en meilleure position d'agir et ses travaux seront menés en partenariat avec les organisations qui œuvrent déjà sur le terrain. Là encore, le PNUE se trouvera confronté à bon nombre de problèmes écologiques qui ne relèvent pas de ses principaux domaines d'activité; de tels problèmes ne seront pas abordés par le PNUE mais par d'autres partenaires, le PNUE jouant alors le rôle d'intermédiaire.

H. Renforcer le partenariat stratégique avec le PNUD

63. Un renforcement du partenariat stratégique avec le PNUD est fondamental pour que le PNUE puisse développer à plus grande échelle ses activités dans le domaine du renforcement des capacités et de l'appui technologique. Ce partenariat pourrait également servir de modèle de collaboration à d'autres organismes des Nations Unies. La coopération entre le PNUE et le PNUD ne date pas d'aujourd'hui. Néanmoins, la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu entre le PNUE et le PNUD n'a pas encore atteint tout son plein potentiel. Il faudrait donc, pour commencer, évaluer l'état actuel de la coopération entre le PNUE et le PNUD, notamment dans le contexte du Plan stratégique de Bali. Il faudra ensuite approfondir encore la coopération entre ces deux organismes. Des engagements à cet effet ont été pris dans le contexte du Plan stratégique de Bali dans un certain nombre de domaines, notamment :

a) Mise en place d'un service conjoint sur la pauvreté et l'environnement, qui serait basé à Nairobi et doté d'administrateurs de rang supérieur du PNUD et du PNUE, pour aider à développer l'Initiative Pauvreté et Environnement en s'appuyant sur le partenariat PNUD-PNUE actuel visant à mettre en œuvre cette initiative en Afrique;

b) Coopération dans le cadre du programme d'appui aux Objectifs de développement pour le Millénaire (dirigée par le PNUE);

c) Lancement d'activités conjointes dans le domaine des produits chimiques;

d) Mise en place d'un programme conjoint de renforcement des capacités axé sur les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement pour améliorer la gestion de l'environnement mondial, avec l'appui du FEM;

e) Coopération dans le cadre de la préparation du prochain rapport de la série *Rapportsur le développement humain*;

f) Harmonisation des procédures opérationnelles ainsi que des systèmes administratifs et financiers du PNUD et du PNUE;

g) Mise en place d'un partenariat avec le Fonds d'adaptation et travaux conjoints pour aider les pays à instaurer un développement durable face aux changements climatiques, pour réduire la vulnérabilité des pauvres, pour développer la résilience et pour renforcer les capacités tant du secteur public que du secteur privé en Afrique subsahariene et dans d'autres pays, afin qu'ils puissent avoir accès au Mécanisme pour un développement propre.

64. Le service conjoint sur la pauvreté et l'environnement qu'il est prévu de mettre en place offrira une occasion sans pareille de créer un moyen à la fois plus efficace et plus visible d'apporter un appui dans tous les domaines (gestion, fourniture de services et soutien technique) aux futurs efforts visant à intégrer l'environnement dans les stratégies nationales de développement, les budgets et les program mes d'investissement. Ce nouveau service pourrait devenir une pierre angulaire de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali.

65. Pour progresser dans cette voie, il faudra que les Bureaux régionaux du PNUE et les Bureaux régionaux du PNUD prennent ensemble des dispositions concrètes pour desservir et renforcer les travaux des Bureaux de pays. Par ailleurs, il faudra encourager des activités conjointes nationales et sous-régionales dans le domaine de l'élaboration des projets, de la mobilisation de fonds et de la mise en œuvre; de telles initiatives devront bénéficier du soutien tant du siège du PNUE que du siège du PNUD.

I. Mettre en place des partenariats stratégiques sous l'égide du Fonds pour l'environnement mondial

66. La mise en place d'un partenariat stratégique dans le contexte du FEM est critique pour permettre au PNUE de développer ses activités dans le domaine du renforcement des capacités et de l'appui technologique. C'est pourquoi le PNUE a entrepris de redéfinir son mandat et son futur rôle par rapport au FEM. Le but recherché est de constituer un portefeuille de projets du FEM susceptible de tirer parti des avantages comparatifs offerts par le PNUE et répondant aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition, en particulier dans le cadre du Plan stratégique de Bali. La quatrième phase du FEM (2006-2010) donnera au PNUE l'occasion de définir le soutien que le FEM apporte aux pays en matière de renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'efficacité-coût, l'intégration et l'impact.

67. Un programme de renforcement des capacités impliquant un partenariat FEM/PNUD/PNUE sera élaboré et mis en œuvre dans le cadre de la quatrième phase du FEM et au-delà. Ce programme sera essentiellement une initiative conjointe FEM/PNUD/PNUE; toutefois, d'autres partenaires pourront participer à son élaboration en jouant chacun un rôle précis, notamment la Banque mondiale, les secrétariats des conventions, les organisations non gouvernementales et les institutions régionales.

68. Ce programme s'adressera dans un premier temps aux pays qui ont achevé l'auto-évaluation de leurs capacités nationales (environ 50 pays) et il s'attaquera aux priorités en matière de renforcement des capacités définies par les pays dans leur évaluation. En gros, le programme comportera les éléments ci-après :

a) Renforcement des capacités institutionnelles et de la coordination en vue d'une meilleure application des accords multilatéraux sur l'environnement et de la programmation par pays (sous la direction du PNUD);

b) Intégration des évaluations, des rapports, des informations et des données sur l'environnement (sous la direction du PNUE);

c) Harmonisation et prise en compte des politiques ainsi que des cadres réglementaires et juridiques, y compris des systèmes visant à en assurer le respect et l'application (sous la direction du PNUE);

d) Mécanismes de financement, ressources humaines et technologie (sous la direction du PNUD);

e) Mise en place de systèmes de surveillance, d'évaluation et d'apprentissage (sous la direction du PNUD)

69. Le rôle du PNUE dans le cadre du programme sera défini en fonction de ses avantages comparatifs dans les domaines susmentionnés. Les compétences du PNUE au sein de ses Divisions techniques ainsi que les compétences de ses centres de coopération seront mobilisées à l'appui de la mise en œuvre du programme. L'exécution des activités à l'échelle des pays sera placée sous la direction des organismes nationaux chefs de file et recevront un appui direct des organismes d'exécution et des organismes partenaires.

J. Expansion des programmes Sud-Sud

70. La coopération Sud-Sud est essentielle pour mettre en œuvre les projets de renforcement des capacités et d'appui technologique sur le terrain. Vu le vaste éventail de partenariats envisagé dans le Plan stratégique de Bali et le champ d'application également vaste de ce Plan, pour rendre opérationnelle la coopération Sud-Sud il faudra s'engager aux côtés d'un grand nombre de partenaires et d'organisations, aux fins suivantes :

a) Définir et incorporer le rôle des institutions et centres d'excellence dans le Sud pour exploiter leur potentiel dans la fourniture d'un appui technique et de compétences en matière de renforcement des capacités, services consultatifs, application de solutions Sud-Sud, etc.;

b) Encourager les liens et réseaux institutionnels en vue de faciliter la mise en commun et l'échange de connaissances, d'informations, de compétences, d'un soutien et de services consultatifs, et d'opportunité d'activités conjointes;

c) Faciliter l'identification, la génération et la diffusion de meilleures pratiques et solutions propres à l'hémisphère Sud pour promouvoir leur reproduction et leur adoption dans d'autres pays et régions du Sud;

d) Développer les partenariats de coopération tripartites pour mobiliser des ressources complémentaires, par effet de levier, ainsi que des compétences techniques spécialisées en vue d'activités de coopération Sud-Sud;

e) Contacter et consulter les organismes qui ont engagé des initiatives de coopération régionale (tels que le Forum de coopération Chine-Afrique et le Nouveau partenariat stratégique Afrique-Asie) ainsi que les économies émergentes (Afrique du Sud, Brésil, Inde, Thaïlande) en vue de mettre en place des partenariats et de mobiliser des technologies spécialisées intéressant spécifiquement l'hémisphère Sud, pour aborder conjointement les problèmes d'environnement et de développement communs;

f) Développer des alliances avec les instituts scientifiques et de recherche, la société civile et le secteur privé pour tirer parti de leurs ressources et services techniques et technologiques afin d'améliorer la fourniture par le PNUE d'un appui technologique et d'un renforcement des capacités aux pays bénéficiaires de l'hémisphère Sud;

g) Mener à bien des activités d'ouverture et de sensibilisation ciblées en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud comme mécanisme de mise en œuvre clé du Plan stratégique de Bali;

h) Mettre en œuvre des projets pilotes de démonstration, locaux et nationaux, sur des thèmes émergents en vue de développer les capacités au niveau des communautés, en particulier en matière de technologies écologiquement rationnelles.

71. Le PNUE élaborera également un programme stratégique Nord-Sud comme moyen de mettre en œuvre les projets de renforcement des capacités et d'appui technique sur le terrain. Il faudra pour cela engager les centres d'excellence dans le Nord à travailler avec un large éventail de partenaires et d'organisations nationaux et régionaux dans le Sud, en particulier dans le domaine des données, informations et évaluation environnementales.

IV. Le financement

72. Le Plan stratégique de Bali devrait être mis en œuvre avec l'appui du Fonds pour l'environnement et de mécanismes de financement de caractère bénévole. Dans le programme de travail de l'exercice biennal 2008-2009, plus de 50 % des ressources du Fonds pour l'environnement ont été allouées à des activités contribuant directement à la réalisation des objectifs du Plan. Cette progression montre à l'évidence que le Plan stratégique de Bali aide désormais à définir les activités et l'orientation du PNUE et elle est le signe que l'appui technologique et le renforcement des capacités sont désormais bien ancrés au sein du PNUE.

73. Toutefois, pour mettre en œuvre pleinement le Plan stratégique de Bali, il faudra que le PNUE trouve des sources de financement nouvelles et additionnelles et qu'il mette en place des stratégies de mobilisation de fonds. Concrètement, on pourra envisager les options suivantes :

a) **Réorienter l'allocation interne des ressources** : S'il est vrai que des ressources additionnelles seront nécessaires, il faut cependant revoir la manière dont les ressources sont actuellement utilisées. C'est ainsi qu'un pourcentage fixe du programme de travail et des ressources dont dispose chaque Division au titre du Fonds pour l'environnement et des partenariats pourrait être réservé à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali;

b) **Instituer les accords de partenariat dans le cadre du Plan stratégique de Bali** : Les accords des partenariats et les accords-cadres en vigueur avec les pays donateurs pourraient être réorientés vers la promotion de projets inter-Divisions qui seraient axés sur la mise en œuvre des activités de renforcement des activités et d'appui technologique. Les accords de partenariat pourraient concerner quelques-uns des principaux domaines de compétence du PNUE ou des demandes prioritaires émanant des pays;

c) **Elargir la collaboration avec le secteur privé** : Les possibilités dans ce domaine concernent notamment la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, les instruments de financement de la conservation, le Pacte mondial des Nations Unies, les partenariats avec les fondations et avec les secteurs économiques appropriés, tels que l'aviation et le tourisme. Il pourrait également être possible de créer des Fonds conjoints de capitaux propres ou des Fonds d'appui technologique et de mettre en place des mécanismes visant à promouvoir des technologies et des produits écologiquement rationnels;

d) **Utiliser le Plan stratégique de Bali comme outil pour aider les pays à mobiliser des fonds** : Le PNUE pourrait jouer le rôle d'intermédiaire en aidant les pays, les sous-régions et les régions à organiser des forums de donateurs pour mobiliser les fonds nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités et d'appui technologique, dans un nombre de domaines restreint. Une partie de ces fonds pourrait être canalisée par l'intermédiaire du PNUE vers ses principaux domaines de compétence, tandis qu'une autre partie pourrait être canalisée par l'intermédiaire d'autres partenaires du développement, à l'échelle nationale et internationale;

e) **Mobiliser d'autres donateurs, y compris des propositions conjointes avec le PNUD ou le FEM** : Le PNUE pourrait mettre en place des mécanismes visant à promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali par le biais de sources de financement autres que le PNUE, y compris les institutions financières internationales, le FEM, des Fonds d'affectation spéciale distincts (tels que le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal), les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales et les agences de crédit à l'exportation.

74. Pour faire aboutir la démarche en cinq étapes proposée plus haut, il faudra allouer des ressources suffisantes, notamment en personnel, aux activités de mobilisation de fonds. Le PNUE devra donc investir dans la mobilisation de fonds et s'efforcer de mettre en place des mécanismes de financement rationnels et ne pas traiter cet aspect de ses activités comme une tâche périphérique pour les responsables de programmes. Les Bureaux régionaux devraient jouer un rôle dans la mobilisation de fonds, notamment en apportant leur concours au renforcement des relations avec les ministères donateurs, les partenaires de développement régionaux, en particulier les banques et fonds régionaux de développement, ainsi que les donateurs du secteur privé.

V. Conclusions

75. Une mise en œuvre intégrale et coordonnée du Plan stratégique de Bali exigera d'importants changements pour le PNUE, notamment dans la manière dont il conduit ses travaux. Il faudra notamment transformer les systèmes et procédures suivis par le PNUE pour la mise en œuvre des projets; augmenter considérablement le volume de travail entrepris avec les partenaires stratégiques au sein du système des Nations Unies comme en dehors, ou entrepris par leur entremise; renforcer les Bureaux régionaux du PNUE et autres mécanismes pour établir une présence stratégique dans les pays et régions; et intégrer pleinement le PNUE au sein des équipes de pays et programmes des Nations Unies. Des changements seront également nécessaires dans les activités et produits inscrits au programme de travail du PNUE de manière à assurer une meilleure intégration des éléments consacrés à l'appui technologique et au renforcement des capacités.

76. Il est clair que le PNUE a déjà commencé à donner suite au Plan stratégique de Bali et qu'il s'est engagé sur la voie du changement. Il faudra toutefois faire davantage encore avant que le PNUE puisse être en mesure de mettre en œuvre efficacement les activités d'appui technologique et de renforcement des capacités et qu'il puisse répondre aux besoins des pays avec plus de célérité. La stratégie présentée ici décrit les mesures prises par l'organisation pour mettre en œuvre pleinement le Plan stratégique de Bali. Elle démontre, par ailleurs, comment ce plan est en train de modeler les travaux de l'organisation et de lui imprimer une nouvelle direction.

77. Le défi à relever est maintenant de mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali et de réformer le PNUE de manière à ce qu'il puisse répondre à l'attente des gouvernements et à ce qu'il puisse s'acquitter de son rôle de porte-parole légitime des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement.

Annexe

Exemples de mise en œuvre de volets du Plan stratégique de Bali aux niveaux national et régional

Liste indicative des principaux domaines concernés par l'appui technologique et le renforcement des capacités (telle qu'énoncée dans le document UNEP/GC.23/6/Add.1- par. 20)	**Mise en œuvre**
a) i) Consolidation des institutions nationales et régionales s'occupant de l'environnement ou ayant un lien avec l'environnement (institutions publiques, institutions judiciaires, institutions de police)	**Elaboration de lois nationales relatives à l'environnement** Au Botswana, le PNUE a apporté une assistance dans la rédaction de rapports sur la révision des lois, réglementations et directives en vigueur concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement; dans l'examen, le renforcement et l'harmonisation des législations environnementales touchant la biodiversité; dans l'élaboration, le renforcement et l'harmonisation des lois et réglementations relatives à la gestion des déchets dangereux; et dans la rédaction d'un manuel de formation sur le droit de l'environnement. Au Burkina Faso, le PNUE a apporté une assistance dans la rédaction de textes d'application du code forestier; de textes juridiques sur les installations classées et les taxes liées aux activités polluantes et d'un rapport sur le rôle et les attributions du Comité relevant de la Commission du développement durable, en charge de la législation environnementale. Au Kenya, le PNUE a organisé le National Judicial Colloquium pour sensibiliser au rôle des juges dans la mise en œuvre et l'application effective de l'Environment Management and Coordination Act (janvier et avril 2006). Au Lesotho, le PNUE a apporté une assistance dans la rédaction du projet de loi 2006 relatif au contrôle et à la gestion des produits chimiques toxiques et dangereux; du projet de loi 2006 relatif à la gestion des déchets dangereux et non dangereux et de ses modalités d'application; du rapport sur l'élaboration et l'harmonisation des législations sur les déchets dangereux et du projet de loi sur la conservation de la nature. Au Malawi, le PNUE a apporté une assistance dans la formulation du projet de réglementations relatives à la gestion des substances chimiques et toxiques en 2006; du projet de rapport technique sur les déchets; et du projet de réglementation en matière de gestion de l'environnement concernant l'assainissement en 2006. **Un séminaire de formation à la rédaction de lois sur l'environnement** à l'intention des pays francophones s'est tenu à Bamako (Mali) en mars 2006. Les participants venaient des pays ci-après : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Gabon, Guinée, Mali, Niger, République centrafricaine, Sao-Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo. Une réunion sous-régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur l'élaboration et l'harmonisation des lois en matière d'environnement et des institutions s'occupant de l'environnement au Botswana, Lesotho, Mali, Malawi et Swaziland s'est tenue à Gaborone (Botswana) en mai 2006.

a) iv) Aide pour faciliter le respect et la mise en œuvre des obligations contractées en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement et des engagements environnementaux	**Communication, éducation et sensibilisation** Un programme de sensibilisation aux questions relatives aux changements climatiques a été mis en œuvre en Afrique (Kenya, Ghana et Namibie), en Europe (Fédération de Russie, Albanie, Géorgie et Armanie) et Asie (Cambodge et Ouzbékistan) et dans les Caraïbes (Sainte-Lucie). **Législations visant à appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait aux produits chimiques à Tonga** Le PNUE coopère avec le Programme régional pour l'environnement du Pacifique-Sud (SPREP) et le Gouvernement tongan pour élaborer un projet de législation nationale relatif aux accords multilatéraux sur l'environnement se rapportant aux produits chimiques et aux déchets. **Législations visant à appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement ayant trait aux forêts au Libéria** Le PNUE collabore avec l'ONG libérienne Green Advocates, l'Environmental Law Institute, et le Forestry Service des Etats-Unis dans la révision de la législation et des règlementations afin de prendre en compte les engagements souscrits au niveau international par le Libéria, y compris les dispositions pertinentes des accords multilatéraux sur l'environnement et autres dispositions du droit international de l'environnement. **Renforcement des capacités des négociateurs d'accords multilatéraux sur l'environnement** Un manuel intitulé «Negotiating and Implementing MEAS: A ten-module Training Manual for NGOs Working on Multilateral Environmental Agreements » (Négociations et application d'accords multilatéraux sur l'environnement : Manuel de formation de dix modules à l'intention des ONG s'intéressant aux accords multilatéraux sur l'environnement) a été élaboré et mis à l'essai en partenariat avec la Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement, le Programme coopératif sur l'environnement par l'Asie du Sud et le SPREP. Trois ateliers régionaux de formation et deux nationaux ont été organisés pour accompagner le manuel, à savoir : - le stage régional de formation en Asie du Sud, Colombo (Sri Lanka), octobre 2005; - le stage régional de formation dans le Pacifique, Lautoka (Fidji), novembre 2005; - l'atelier national à l'intention des négociateurs d'accords multilatéraux sur l'environnement dans le Pacifique Sud, Majuro (Iles Marshall), avril 2006 et Ponape (Etats fédérés de Micronésie), avril 2006; - l'atelier national à l'intention des négociateurs d'accords multilatéraux sur l'environnement dans le Pacifique Sud, Fidji, août 2006; - l'atelier régional à l'intention des négociateurs d'accords multilatéraux sur l'environnement dans le Pacifique Sud, Iles Samoa, septembre 2006. **Programme d'aide au respect dans le cadre du Protocole de Montréal** En 2006, le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal a approuvé l'octroi d'un montant de 7,7 millions de dollars au PNUE pour financer le Programme d'aide au développement des capacités des pays en développement afin de leur permettre de parvenir au respect de leurs obligations découlant du Protocole de Montréal et de les tenir. Avec l'assistance du PNUE, les pays sont en mesure de prendre des décisions bien étayées sur les technologies de remplacement et les politiques qui préservent la couche d'ozone. En 2006, le concours apporté en matière de renforcement des capacités a englobé : • Le Centre d'échange d'informations qui favorise la visibilité générale des réalisations du Protocole de Montréal

	et du Fonds multilatéral et appuie le développement et la mise en œuvre de l'information, de l'éducation et des stratégies de communication aux niveaux national et régional; • Les réseaux régionaux des responsables de l'ozone qui favorisent l'échange d'informations, de l'expérience et du savoir-faire requis pour satisfaire aux obligations découlant du Protocole de Montréal, communiquent les données, fixent et appliquent les politiques, adoptent les technologies et gèrent efficacement les unités nationales chargées de l'ozone; • Les activités de développement des capacités qui permettent aux pays en développement et aux pays à économie en transition de renforcer leurs capacités nationales et d'instaurer un environnement facilitateur pour la mise en œuvre de programmes nationaux d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; • L'assistance directe à tel ou tel secteur concernant les politiques, l'application effective et les douanes, ainsi que la gestion des réfrigérants, des halons et du bromure de méthyle. En outre, le PNUE a en 2006 reçu des fonds pour financer le domaine d'intervention du FEM relatif à l'ozone dans les pays à économie en transition ayant des objectifs semblables à ceux du Fonds multilatéral dans le domaine du développement des capacités et du renforcement institutionnel, notamment s'agissant de l'élimination du bromure de méthyle. **Initiative relative aux douanes vertes** Partenariat entre sept secrétariats de conventions et trois organisations internationales pour renforcer les capacités des responsables de la surveillance et de l'application effective en vue de prévenir le trafic illicite des substances préjudiciables à l'environnement et de faciliter le commerce des substances de remplacement.
a) v) Préparation, intégration et mise en œuvre des aspects des plans nationaux relatifs au développement durable qui intéressent l'environnement	**Commerce durable et réduction de la pauvreté : nouvelles approches pour la définition de politiques concertées au niveau national** Neuf projets de pays ont été entrepris en vue de renforcer les capacités nationales pour évaluer l'impact des politiques de planification et de développement sur les objectifs de développement durable et élaborer les mesures à prendre en conséquence. Les projets ont été exécutés dans les pays ci-après et mis en œuvre par les gouvernements initiateurs et les institutions nationales désignées par les gouvernements : • Brésil : évaluation et planification intégrées dans le cadre du Plan pour une Amazonie durable : l'accent est mis sur la zone de l'autoroute BR-163 et le secteur du soja; • Chili : évaluation intégrée de l'action environnementale du Ministère de l'agriculture : l'accent est mis sur les secteurs des forêts, de la viande porcine et du blé; • Colombie : évaluation intégrée de la libéralisation du commerce agricole : l'accent est mis sur le secteur du maïs; • République tchèque : évaluation intégrée de la manière dont les plans nationaux de développement sont évalués; • Indonésie : évaluation intégrée du document de stratégie de réduction de la pauvreté comportant une étude de cas relative aux initiatives de pêche durable; • Kenya : évaluation intégrée de la politique énergétique : l'accent est mis sur les secteurs des transports et de l'énergie ménagère; • Liban : évaluation intégrée de l'Accord d'association avec l'Union européenne : l'accent est mis sur le secteur de l'huile d'olive;

	• Fédération de Russie : évaluation intégrée de la Stratégie de développement de Tomsk Oblast; • Ouganda : évaluation intégrée des politiques nationales relatives au commerce et aux pêches. **Evaluation intégrée de l'impact de la libéralisation commerciale sur le secteur du riz** Des études pilotées par les pays sur l'impact environnemental, social et économique de la libéralisation du commerce sur le secteur du riz ont été menées en Chine, en Colombie, en Indonésie, au Nigéria, au Sénégal et au Viet Nam. Ces études constituent une base pour la formulation de mesures appropriées visant à faire en sorte que le secteur du riz dans ces pays concourre à la réalisation des objectifs de développement durable. **Evaluation intégrée des politiques commerciales et de la diversité biologique dans le secteur agricole** Un manuel de référence relatif à l'évaluation du commerce et de la biodiversité, fondé sur les expériences nationales, est en cours d'élaboration pour fournir des orientations en vue d'évaluer les politiques commerciales dans le secteur agricole au niveau national Cela permettra de renforcer les capacités en matière de coordination et d'harmonisation du développement durable, de réduction de la pauvreté et de réalisation des objectifs visant la conservation de la biodiversité au niveau national. Les méthodologies et outils d'évaluation prônés dans le manuel de référence seront appliqués dans six pays pilotes : Cameroun, Jamaïque, Madagascar, Maurice, Ouganda et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les informations sur les impacts sociaux et environnementaux possibles, y compris les impacts sur la biodiversité, serviront à étayer les négociations commerciales et l'élaboration des politiques nationales.
	Promotion de débouchés commerciaux pour les produits issus de l'agriculture organique en Afrique de l'Est Au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, l'Equipe spéciale conjointe PNUE/CNUCED chargée du renforcement des capacités dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement a lancé un projet visant à appuyer le commerce durable, la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en favorisant la production et l'exportation des produits issus de l'agriculture organique et le développement de normes communes pour l'agriculture organique en Afrique de l'Est. **Renforcement des capacités nationales d'évaluation des politiques commerciales relatives à la flore et la faune sauvages à l'appui de la CITES** Ce projet pluridisciplinaire portant sur deux ans, amorcé en 2005, promouvra le développement durable en renforçant les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition d'évaluer, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques commerciales nationales efficaces concernant la faune et la flore sauvages. Le projet répond directement à l'appel à l'aide internationale lancé par les gouvernements dans la révision des politiques commerciales relatives à la faune et la flore sauvages et sera géré en coopération avec le Graduate Institute of Development Studies et le secrétariat de la CITES.
a) viii) Appui aux institutions nationales et régionales pour la collecte de données, l'analyse et la surveillance des tendances environnementales	**Evaluations de l'environnement aux niveaux sous-régional, régional et mondial** • Processus régionaux et sous-régionaux d'évaluation dont : l'évaluation des mangroves d'Asie touchées par le tsunami, le rapport sur l'état de l'environnement pan-européen, troisième Rapport GEO en Amérique latine et dans les Caraïbes, le rapport sur l'évaluation intégrée de l'environnement en Asie centrale et les rapports de la sous-région du Grand Mékong et d'Asie du Sud; le deuxième Rapport sur l'Avenir de l'environnement africain (AEO -2); l'état d'avancement des dix rapports nationaux sur l'évaluation de l'impact environnemental (Burkina Faso, Egypte,

Ethiopie, Ghana, Lesotho, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Tunisie et Zambie), la préparation du rapport sur l'Avenir de l'environnement dans les Carpates (KEO), impliquant sept pays de cette région (Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine); le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Asie du Sud.

- Appui pour l'établissement des rapports nationaux sur l'état de l'environnement et des évaluations intégrées de l'environnement en Argentine, à Bahreïn, au Chili, dans les Emirats d'Abou Dhabi, en République populaire démocratique Lao, au Pérou, au Qatar, en Syrie et au Yémen.
- En 2006, des processus nationaux de production du rapport GEO ont été mis en train au Bélize, à Cuba, en Equateur et en Uruguay.
- Projet GEO-Cities : en 2006, un processus tendant à l'établissement des rapports Villes AEO a été lancé dans les trois villes de Dakar, Lusaka et Nairobi. A l'heure actuelle, plus de 35 villes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont rejoint le réseau d'évaluation de GEO-Cities en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Deux agglomérations, Lima et Callao (Pérou), et l'agglomération du centre du Costa Rica ont lancé et achevé leurs évaluations en 2006. Quatre autres villes, Rosario (Argentine), Cobija (Bolivie), El Alto (Bolivie) et Cartagena (Colombie) ont également démarré leurs processus d'évaluation en 2006.
- Production du rapport sur l'Avenir de l'environnement pour la jeunesse (Rapport AEO pour la jeunesse) et promotion de la participation des jeunes aux activités en faveur du développement durable, y compris l'achèvement des évaluations à Cuba et le lancement des processus au Chili, en Colombie, à Morelos et Veracruz au Mexique, au Panama, à Lima et Callao au Pérou, et en Uruguay et au Brésil. Une évaluation sous-régionale a été effectuée en Amérique centrale et est en cours dans les Caraïbes.
- Projets pilotes relatifs à l'évaluation intégrée de l'environnement et de la santé (GEO Santé) en Argentine et au Brésil.

Accès aux données et à l'information sur les défis écologiques et les questions émergentes

- Etablissement au niveau régional de Portails de données GEO dans les régions en développement. Quatre ateliers principaux ont été organisés dans la région africaine et le PNUE a achevé la première phase de mise en place du Portail de données GEO en Asie occidentale.
- Indicateurs de l'initiative pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes; le Mexique, le Costa Rica et l'Argentine les ont appliqués au niveau national et ont publié leurs rapports en 2006.
- Portails (pilotes) Environnement au niveau national pour fournir un accès électronique aux données de surveillance de l'environnement.
- Carte des paysages d'évaluation au niveau national (y compris le découpage en huit zones au niveau national; des études pilotes – deux par région : Afrique, Asie/Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale, Caucase et Asie centrale).

Création de réseaux et partenariats de données et d'évaluation et participation à ces réseaux et partenariats

- Dans le cadre du processus l'Avenir de l'environnement africain, le PNUE met en œuvre le Réseau d'information sur l'environnement pour l'Afrique en vue de renforcer les capacités nationales de gestion de l'information dans 12 pays (Burkina Faso, Egypte, Ethiopie, Ghana, Lesotho, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Tunisie et Zambie) et dans les cinq sous-régions : Afrique orientale, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique occidentale et dans les Etats de l'Ouest de l'océan Indien. Des fonds additionnels sont actuellement utilisés pour étendre ce réseau à 23 autres pays (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo (République du), Gambie, Jamahiriya arabe

	libyenne, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Namibie, Niger , République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan et Tchad). • Le PNUE a convoqué la réunion des correspondants sur les réseaux d'information sur l'environnement dans les pays du GCC (Gulf Cooperation Council) en juin 2006 et la réunion du groupe d'experts sur l'établissement de réseaux d'information sur l'environnement en Asie occidentale. Le PNUE a également fourni un appui technique à la Ligue des Etats arabes pour l'organisation de la réunion du groupe d'experts arabes sur les indicateurs de développement durable en décembre 2006. • Partenariat Nord-Sud et Sud-Sud et appui au Plan stratégique de Bali (pilotage de la Veille écologique). • Programme Sud-Sud d'octroi de bourses.
a) x) Promotion de l'accès aux technologies respectueuses de l'environnement et au savoir-faire correspondant et appui à ces technologies et à ce savoir-faire	**Evaluation de la durabilité des technologies** Pour aider les pays à évaluer les technologies du point de vue de la durabilité, le PNUE a mis au point une méthodologie sur l'évaluation de la durabilité des technologies. Un stage de formation intensif a été dispensé aux participants composés de responsables gouvernementaux, de représentants des industries, de prestataires de services du Centre national de production propre et d'autres centres de production propre au Viet Nam pour renforcer la capacité au niveau local. Un autre stage de formation a été organisé en coopération avec le Centre international de technologies environnementales. Stage de formation au bâtiment et à la construction durables à l'intention des administrateurs urbains dans les collectivités locales en Asie pacifique. Appui à l'établissement d'un réseau énergétique des villes africaines pour l'échange d'informations sur les stratégies énergétiques entre les administrations locales en Afrique australe. Elaboration de matériels techniques pour aider les partenaires nationaux (par exemple les centres nationaux de production propre) à faciliter la mise en œuvre des politiques de production et de consommation durables et des approches fondées sur le cycle de vie et appuyer le développement des capacités dans les pays. Stages de formation à l'intention des homologues nationaux et des centres de formation actuels et futurs pour appuyer l'application des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national par le biais de l'utilisation de méthodes préventives dans la consommation et la production durables, notamment les évaluations fondées sur le cycle de vie, les évaluations des technologies, la conception de produits et la comptabilité environnementale.
a) xii) Promotion de modes de production et de consommation viables, notamment appui aux centres de production moins polluante	**Modes de production et consommation viables pour l'élimination de pauvreté** Un projet pluriannuel visant à aider les pays en développement à intégrer les modes de production et de consommation viables dans leurs programmes de développement économique et dans leurs stratégies d'élimination de la pauvreté est en cours d'exécution dans le cadre de la phase de mise en œuvre du processus de Marrakech. Cela facilitera les investissements dans la fourniture durable des biens essentiels, en particulier les produits alimentaires, l'eau, l'énergie pour le logement et la gestion des déchets solides, l'intégration des objectifs et activités relatifs à des modes de consommation et production viables dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement, et l'exécution de projets de démonstration au niveau local sur la conception et l'application de politiques publiques d'accompagnement, de mesures d'incitation commerciales, de technologies durables et d'outils d'information

et de sensibilisation aux modes de production et de consommation viables. Ce projet s'appuiera sur les travaux en cours pour élaborer un manuel relatif à l'intégration de la production et consommation durables dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, en collaboration avec le Ghana et le Sénégal.

Equipes spéciales du processus de Marrakech

Des équipes spéciales ont été créées dans le cadre du processus de Marrakech, auxquelles participent des experts des pays en développement et des pays développés, en vue d'appuyer l'exécution de projets concrets, de mettre l'accent sur des thèmes spécifiques de la consommation et production durables et de renforcer la coopération Nord-Sud en la matière. Les équipes spéciales de Marrakech sont des initiatives facultatives pilotées par les pays, qui, en coopération avec d'autres partenaires, s'engagent à l'égard d'activités au niveau national sur la consommation et la production durables. Jusqu'ici, sept équipes spéciales ont été constituées, avec l'appui de certains pays développés. Celles-ci portent sur : le tourisme (France), le bâtiment et la construction durables (Finlande), la coopération avec l'Afrique (Allemagne), l'éducation durable pour la consommation viable (Italie), les modes de vie viables (Suède), les achats durables (Suisse) et les produits durables (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Centres nationaux de production moins polluante

Le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) collaborent depuis 1994 dans la création et le renforcement des capacités du Réseau mondial des centres nationaux de production moins polluante, qui comprend 35 centres à travers le monde. Le Réseau joue un rôle de catalyseur pour susciter l'intérêt aux nouvelles approches de gestion de l'environnement dans l'industrie dans plus de 70 pays. Les activités des centres en 2006 ont été axées sur l'élaboration d'un outil de production propre pour appuyer l'application des accords multilatéraux sur l'environnement; la création d'une table ronde africaine sur des modes de production et de consommation viables; la réduction des émissions de gaz à effet de serre produits par l'industrie en Asie par le biais de centres de production pour des systèmes énergétiques; et la formation à l'efficacité énergétique et la production moins polluante à l'intention des centres nationaux de production moins polluante d'Amérique latine, d'Europe orientale et d'Afrique du Nord.

Initiative sur le cycle de vie

Depuis 2002, l'initiative sur le cycle de vie a sous-tendu l'application à travers le monde des approches fondées sur le cycle de vie dans des secteurs clés tels que le logement, la mobilité et les produits alimentaires. Dans le cadre de l'initiative, des réseaux régionaux aux fins du développement des capacités ont été institués en Afrique, en Europe orientale, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Ils s'emploient à promouvoir a) les connaissances sur des applications couronnées de succès d'approches sur le cycle de vie abordant la gestion des déchets, les ressources naturelles, les produits chimiques, l'énergie et l'eau, b) l'utilisation d'approches sur le cycle de vie en orientant les décisions au niveau de la gestion dans les entreprises et l'administration liée aux grands groupes de consommation, c) le renforcement des politiques relatives aux produits et des programmes de développement des produits, et d) le développement durable dans les économies émergentes et en développement en mettant en place le potentiel d'utilisation des approches fondées sur le cycle de vie dans les grandes politiques gouvernementales et parmi les acteurs des entreprises, y compris dans la chaîne d'approvisionnement des secteurs gros consommateurs de ressources.

Education à la consommation durable

	Youth exchange est un projet du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui vise à renforcer les capacités des éducateurs pour qu'ils soient en mesure d'informer efficacement et de manière novatrices les jeunes adultes sur la consommation durable. Le projet est mis en œuvre dans plus de 15 pays et englobe un service de coordination mondiale au PNUE ainsi que des partenaires locaux, souvent un gouvernement, mais peuvent aussi être des consommateurs, des ONG ou des autorités locales. Le projet s'inscrit dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable. **Renforcement des capacités pour les achats durables** En 2004, le PNUE a lancé une série de sessions de formation sur les achats durables à l'intention des fonctionnaires. Les matériels de formation sont le fruit de la collaboration entre le PNUE, la Banque mondiale et le Groupe des services d'achats interorganisations du PNUD. La formation vise à sensibiliser les responsables des achats dans les pays en développement à la durabilité et aux achats durables. Des sessions de formation ont déjà été organisées au Ghana (juin 2004), au Maroc (juin 2006) et en Argentine (novembre 2006).
b) i) Diversité biologique, y compris la biosécurité et la question des espèces envahissantes	**Projet PNUE/FEM sur l'élaboration de cadres nationaux relatifs à la biosécurité** Ce projet vise à aider les pays remplissant les conditions requises par le FEM qui ont signé le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à mettre en œuvre le Protocole en élaborant des cadres nationaux relatifs à la biosécurité et en promouvant la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre d'ateliers régionaux et sous-régionaux. Le projet est actuellement mis en œuvre dans 130 pays; neuf pays (Egypte, Estonie, Lituanie, Maurice, Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, République slovaque et Tunisie) sont en train de mettre en œuvre le cadre de biodiversité; deux autres pays (Viet Nam et Cambodge) sont en voie d'adhérer au projet. **Renforcement des capacités pour une participation efficace au Centre d'échanges sur la biodiversité du Protocole de Cartagena** Le projet a pour objectif de renforcer les ressources humaines clés et d'établir l'infrastructure appropriée du Centre d'échanges sur la biodiversité afin de permettre aux pays remplissant les conditions voulues de participer pleinement au Centre d'échanges et d'en tirer parti. Il facilite l'aptitude des pays remplissant les conditions voulues à évaluer les informations scientifiques, techniques, environnementales et juridiques sur les organismes vivants modifiés (OVM). Il permet d'assurer un niveau adéquat de protection en matière de biodiversité dans le domaine du transfert, de la manipulation et de l'utilisation sans danger des OVM. Le PNUE/FEM appuie l'exécution de ce projet dans 139 pays.
b) iv) Ressources en eau douce	**Gestion intégrée des ressources en eau** En Asie du Sud-Est, des directives pour la surveillance des projets dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau ont été présentées lors de séminaires destinés aux organisations de points focaux au Cambodge, en République populaire démocratique Lao, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam. Une formation de formateurs à la planification et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau à l'intention de 60 participants pour les organisations du bassin fluvial Thai a été organisée. Au Myanmar, une formation sur les aspects environnementaux de la gestion intégrée des ressources en eau a été organisée. En Amérique centrale, des ateliers consacrés à la formulation d'un plan national de gestion intégrée des ressources en eau se sont tenus à Managua (Nicaragua) les 17 et 18 juillet, et à Tegucigalpa (Honduras), les 12 et 13 juillet. Au Guatemala, une assistance technique a été apportée en vue de former les communautés autochtones à la gestion des ressources en eau (y compris les matériels de formation dans les quatre langues locales).

	En Amérique latine, un projet pilote relatif à l'appui technologique pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans la ville de Bocaina (Brésil) est mis en œuvre en collaboration avec le Comité international de l'environnement lacustre. La construction artificielle des terres humides sera projetée pour poursuivre le traitement des eaux provenant d'une usine de traitement des eaux usées se déversant dans le fleuve Bocaina. Le projet inclut également le renforcement des capacités des autorités locales et de l'institution partenaire dans la conception et la construction des terres humides artificielles ainsi que la diffusion des expériences par le biais des municipalités. Le PNUE fournit des services consultatifs à la municipalité de la ville de Wuxi (Chine) pour évaluer l'état environnemental du lac Tai Hu et des sources d'eau douce connexes. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités municipales concernant la restauration de la baie Maylang et du lac Li Hu, en accordant une attention particulière à l'amélioration de la qualité de l'eau et aux applications techniques connexes. Le Comité international de l'environnement lacustre était un partenaire collaborant. Le PNUE a commencé à collaborer à un projet Alliance des villes – GTZ en cours pour l'élaboration d'une stratégie d'assainissement urbain dans la ville de Yangzhou (Chine). Il fournira des orientations pour un examen indépendant des stratégies et recommandations liées aux aspects du projet ayant trait à la gestion des eaux et des eaux usées.
b) vi) Océans et mers et zones côtières, y compris les mers régionales et la protection du milieu marin contre les activités d'origine terrestre	**Programme du PNUE relatif aux mers régionales** • Les Unités de coordination régionale dans la mer Rouge et le golfe d'Aden, en Afrique orientale, dans la Méditerranée et dans les Caraïbes ont pu tirer avantage d'un plus grand renforcement institutionnel. • Deux ateliers de formation au développement des capacités juridiques en vue d'appliquer la législation et de renforcer les structures institutionnelles pour améliorer le respect et l'application effective ont été organisés en 2005 dans les Caraïbes et dans le Pacifique. • Grâce à l'appui du Programme relatif aux mers régionales, des zones marines protégées ont été identifiées et considérablement renforcées, entre autres, dans les Caraïbes, dans la Méditerranée et dans les régions de l'Afrique orientale. **Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres – programmes d'action nationaux** • Plus de 60 programmes d'action nationaux mettent actuellement en œuvre le Programme d'action mondial, soit dans le cadre de programmes d'action nationaux spécifiquement conçus, soit dans le cadre de processus reliés aux programmes d'action nationaux, notamment les politiques, programmes, initiatives et cadres de développement nationaux. Des programmes d'action nationaux sous-tendus par une solide collaboration avec le FEM, les pays donateurs et les partenaires internationaux et régionaux, sont en place, bien qu'à des stades différents de mise en œuvre ainsi qu'il suit : 17 en Afrique (Algérie, Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Libéria, Maroc, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sao-Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tunisie et Togo) , 7 en Asie et dans le Pacifique (Australie, Bangladesh, Chine, Inde, Pakistan, Sri Lanka et Tonga), 19 en Europe (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Espagne, Fédération de Russie (mer Caspienne et Arctique), Finlande, France (Méditerranée), Grèce, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Malte, Monaco, Serbie et Monténégro, Slovénie, Turquie (Méditerranée) et Turkménistan), 15 en Amérique latine et dans les Caraïbes (Barbade, Bélize, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica (Caraïbes), Equateur, Honduras, Jamaïque, Mexique (Caraïbes), Panama, Pérou, Sainte-

	Lucie, Bahamas et Trinité-et-Tobago), et quatre en Asie occidentale (Liban, Syrie, territoires palestiniens occupés et Yémen). • Les pays qui ont finalisé l'élaboration de programmes d'action nationaux sont dans la plupart des cas en train de passer à la mise en œuvre par le biais de projets pilotes en vue de s'attaquer aux questions prioritaires, notamment au Bangladesh, en Inde et au Sri Lanka en Asie occidentale, en République de Corée, aux Philippines et au Viet Nam en Asie du Sud-Est et dans les 21 pays membres de la Convention pour la protection du milieu marin et de la zone côtière de la Méditerranée (Convention de Barcelone). • Le PNUE collabore avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales pour intégrer le programme national d'activités et le financement et la planification stratégique dans les stratégies nationales de gestion de l'environnement de ses Etats membres (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Iles Vierges britanniques, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines). • Un partenariat a été établi avec les secrétariats pour les mers régionales en vue d'apporter un appui technique pour aider à l'élaboration de programmes d'action nationaux. Cette stratégie régionale a donné de bons résultats et est actuellement mise en œuvre dans le Pacifique Sud-Est (Chili, Colombie, Equateur, Panama et Pérou), dans la région des Caraïbes (Barbade, Jamaïque, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago), dans la mer Caspienne (Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan et Turkménistan) dans le Pacifique du Sud (Tonga et d'autres pays envisagés) et en Asie du Sud (Bangladesh, Inde et Pakistan). • A Quito, le PNUE a aidé le Fonds national de l'eau (Fondo Nacional del Agua ou FONAG) à renforcer ses arrangements institutionnels et à préparer des projets en vue d'un financement plus soutenu et accru. **Programmes d'action nationaux appuyés par le FEM** Dans la région de la Méditerranée, l'élaboration de programmes d'action nationaux a été amorcée dans le cadre du projet intitulé « Détermination d'actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la Méditerranée en vue de lutter contre la pollution due aux activités terrestres dans la Méditerranée ». Vingt-et-un pays limitrophes de la Méditerranée ont bénéficié de ce projet. L'élaboration de programmes d'action nationaux est également en cours dans plusieurs pays d'Afrique orientale dans le cadre du projet visant à examiner les activités terrestres dans l'océan Indien occidental, en Afrique occidentale et centrale dans le cadre du projet visant à remédier à l'amenuisement des ressources biologiques et à la dégradation des zones côtières dans le grand écosystème marin actuel de la Guinée par le biais d'actions écosystémiques régionales et dans la région de l'Asie de l'Est dans le cadre de partenariats en matière de gestion environnementale pour les mers de l'Asie de l'Est. Diverses études sur des questions spécifiques ont été réalisées dans le cadre du suivi. Parmi ces études figuraient une étude comparative des législations, une évaluation économique des mangroves et l'examen des règles et procédures actuellement mises en place pour prévenir la poursuite de la dégradation des zones côtières et du milieu marin par l'altération physique et la destruction des habitats. Vingt-deux pays ont été visés par ces études, à savoir Bangladesh, Bélize, Colombie, Comores, Cuba, Guatemala, Inde, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Maldives, Maurice, Mexique, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Réunion (France), Sainte-Lucie, Seychelles, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Venezuela (République bolivarienne du).
b) vii) et viii) Produits chimiques et gestion des déchets	**Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques** La mise en œuvre initiale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est sous-tendue par un Programme de démarrage rapide comprenant un Fonds d'affectation spéciale administré par le PNUE et la

coopération bilatérale, multilatérale et autres formes de coopération. Les objectifs de l'Approche stratégique sont d'accroître la capacité de gestion rationnelle des produits chimiques, de combler l'écart grandissant au niveau des capacités entre les pays développés et les pays en développement, d'établir ou de renforcer les partenariats et mécanismes pour la coopération technique et le transfert de technologies appropriées et moins polluantes et de promouvoir la coordination des informations sur le développement de capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques ainsi que l'accès à ces informations. Dans le cadre du Programme de démarrage rapide, parmi les mesures de développement des capacités, on peut notamment citer la formation du personnel pour se doter des compétences nécessaires en vue d'appuyer la mise en œuvre systématique de l'Approche stratégique aux niveaux local, national et régional de manière coordonnée et faire face à l'éventail intégral des besoins en matière de sécurité chimique, y compris la planification stratégique, l'évaluation et la gestion des risques, les essais et la recherche et la lutte contre le trafic illicite.

Projets pilotes ou de démonstration relatifs à la gestion intégrée des déchets solides

Le PNUE a démarré des projets pilotes ou de démonstration concernant l'élaboration et l'application de plans relatifs à la gestion intégrée des déchets solides dans trois villes : le nouveau district de Wuxi (Chine), Pune (Inde) et Maseru (Lesotho). Le projet inclut la quantification et la caractérisation de tous les types de déchets (domestiques, commerciaux, industriels et de soins de santé), l'évaluation des systèmes prévalants de gestion des déchets, l'identification des lacunes et problèmes préoccupants au niveau local, l'élaboration de plans relatifs à la gestion intégrée des déchets solides couvrant tous les aspects de la gestion des déchets, notamment la collecte, la séparation, la réutilisation ou le recyclage, le transport, la manipulation et l'élimination finale des déchets résiduels. Le projet inclut l'identification et l'étude des spécifications des technologies écologiquement rationnelles pour tous les aspects de la gestion des déchets. Les projets sont actuellement menés en association étroite avec les autorités locales de façon à ce que le développement des capacités devienne un aspect permanent et connexe.

Gestion intégrée des déchets solides au Lesotho

Ce projet appuie une étude préliminaire pour la mise en place d'un système intégré de gestion des déchets solides dans la ville de Maseru (Lesotho). L'étude, demandée par le Gouvernement du Lesotho, fournit une base scientifique pour une étude de faisabilité sur l'approche des 3R (réduire, réutiliser, recycler), y compris une comparaison entre les différentes technologies respectueuses de l'environnement, les options économiques et les installations mises en place pour la gestion et l'élimination appropriées des déchets solides à Maseru. Le projet associe les parties prenantes locales et les donateurs potentiels dans un dialogue pour parvenir à un consensus sur les priorités et la voie à suivre.

Environnement et déchets électroniques en Inde

L'augmentation rapide des déchets de matériels électriques et électroniques a conduit le PNUE à lancer une initiative mondiale sur les déchets électroniques. L'Inde a été choisie pour une évaluation approfondie de la nature et de l'étendue du problème posé par les déchets électroniques au niveau national. Le projet en cours permet : de sensibiliser sur le problème des déchets électroniques; d'amorcer un processus au niveau des orientations pour élaborer des réglementations ayant trait aux déchets de matériels électriques et électroniques; d'améliorer les compétences et les technologies utilisées par les différents acteurs dans la chaîne des déchets électroniques ; et de promouvoir l'établissement de réseaux au niveau régional pour échanger les meilleures pratiques.

b) xiv) Mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence environnementale	**Programme du PNUE relatif à la remise en état de l'environnement après le tsunami** Le PNUE et les partenaires nationaux ont relevé plusieurs impacts à court et à long terme du tsunami qui requéraient une attention urgente durant le processus de remise en état et de reconstruction. Parmi les priorités ayant un lien direct avec le Plan stratégique de Bali, la plus importante est l'appui aux responsables nationaux chargés de la protection de l'environnement pour la prise en compte de ces questions dans le processus de reconstruction en vue d'assurer une reconstruction durable, d'éliminer la pauvreté et de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes futures. Au Sri Lanka, le PNUE a aidé le Ministère de l'environnement à mettre en place des mesures décisives de restauration et d'assainissement de l'environnement, à assurer le contrôle de l'environnement de 413 sites d'habitations temporaires, et à promouvoir la poursuite de la remise en état de l'environnement. Le PNUE a aussi participé au nettoyage de 3 sites de démonstration sur les côtes Est et Sud (mai 2006) et à l'enlèvement de tous les débris laissés dans le sillage du tsunami (à partir de juin 2006). Aux Maldives, le PNUE a aidé à l'assainissement de 89 îles au titre du projet relatif au nettoyage des déchets dangereux. Dans le cadre de l'Equipe spéciale sur le tsunami en Asie, le PNUE a mobilisé 30 spécialistes de l'environnement qui ont aidé les experts nationaux dans les pays touchés (Indonésie, Maldives, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande et Yémen), et préparé le rapport préliminaire intitulé «After the Tsunami – Rapid Environmental Assessment » (Evaluation rapide de l'environnement après le tsunami) (février 2006), à la suite de quoi des évaluations détaillées ont été menées en Indonésie, aux Maldives, en Somalie et au Sri Lanka (étude documentaire). Le PNUE appuie la mise en œuvre du projet des Nations Unies intitulé "Strengthening Early Warning Systems" (Renforcement des systèmes d'alerte rapide) dans les pays touchés par le tsunami (Indonésie, Maldives et Sri Lanka) en améliorant l'accès aux données et informations sur l'environnement, ainsi que l'application des outils de gestion environnementale. Au Sri Lanka, un atelier de formation sur les orientations méthodologiques dans l'évaluation multicritères/analyse spatiale de l'environnement et les considérations liées aux risques de catastrophes dans les évaluations stratégiques de l'environnement en vue de la planification des municipalités s'est tenu en juillet 2006. Une visite du site de la municipalité de Panadura a été effectuée pour lancer une étude pilote relative à l'évaluation stratégique de l'environnement. Une première mouture de cette évaluation a été réalisée. Aux Maldives, le PNUE a aidé le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de l'eau à identifier les aires vulnérables dans l'île. Une réunion table-ronde s'est tenue à Male (Maldives) le 21 septembre 2006 pour examiner les voies, moyens et possibilités d'évaluer les changements de l'environnement et la vulnérabilité aux catastrophes. En Indonésie, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la prise en compte des questions d'environnement dans la gestion des catastrophes au sein des instances publiques. Le PNUE fournit une assistance dans l'élaboration d'un cadre stratégique environnemental pour la réduction des risques de catastrophes en rationnalisant les rôles et responsabilités des divers services au sein du Ministère. **Tremblement de terre en Asie du Sud et dans le centre de Java** Au Pakistan, le PNUE, de concert avec le Ministère de l'environnement, a élaboré le Programme de remise en état de l'environnement à la suite du tremblement de terre qui a ravagé le Pakistan pour renforcer la capacité d'intervention en cas d'urgence environnementale, la réduction de la vulnérabilité, l'intervention et la reconstruction à la suite du tremblement de terre, qui a été présenté aux donateurs en février 2006. Dans le centre de Java, le PNUE a aidé à la coordination des opérations pour faire face à l'urgence environnementale et fourni au Ministère de l'environnement une

	assistance technique ainsi que des images satellitaires et des données de base. **Réutilisation des débris entraînés par le tsunami à Banda Aceh** La mise en œuvre du projet portant sur deux ans financé par l'Union européenne intitulé « Demonstrating ESTs for Building waste Reduction in Indonesia – DEBRI » à Banda Aceh (Indonésie) a démarré. Le projet permettra d'identifier et de démontrer des technologies écologiquement rationnelles pour la réutilisation des débris entrainés par le tsunami. Le système sera conçu de façon à servir pour le recyclage quotidien des débris une fois que le recyclage des débris entrainé dans le sillage du tsunami aura été achevé. Du matériel de triage, broyage, etc. sera acheté et démontré dans le cadre du projet. Le renforcement des capacités locales fait partie intégrante du projet. **Formation à la prévention et la gestion des catastrophes écologiques** Le PNUE a organisé six sessions de formation durant les mois de juillet et août 2006 consacrées à la prévention et la gestion des catastrophes écologiques. Les administrateurs urbains venant des villes ci-après ont participé aux sessions : Dhaka (Bangladesh), Beijing (Chine), New Delhi (Inde), Jakarta (Indonésie), Kuala Lumpur (Malaisie), Galle (Sri Lanka), Bangkok (Thaïlande), Danag (Viet Nam) et des villes de Nishinomiya, Saijo, Toyooka et Kitakyushu au Japon. Les thèmes des six sessions ont inclu : l'évaluation des risques des catastrophes et risques écologiques; la planification des actions pour l'atténuation des catastrophes; la prise de décision pour la gestion des catastrophes au niveau local; la planification des catastrophes et la gestion de la mise en œuvre; l'éducation et la sensibilisation; et la gestion de l'information pour l'atténuation des catastrophes. **Réduction des catastrophes au moyen de mécanismes de sensibilisation, de planification préalable et de prévention dans les établissements côtiers en Asie – démonstration dans les destinations touristiques** Un projet a été entrepris pour réduire au minimum le nombre des morts et blessés ainsi que les dégâts causés aux biens et à l'environnement par les catastrophes naturelles et dues à l'homme survenus dans les destinations touristiques frappées par les trois tsunami en Inde et en Thaïlande en améliorant la capacité des autorités locales et du secteur privé de gérer les catastrophes naturelles et anthropiques. Le programme de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local (APPELL) du PNUE est actuellement appliqué pour répondre aux besoins spécifiques des destinations touristiques. Ce projet combinera une évaluation des risques au niveau local, des démonstrations du Programme APPELL et une notification des risques pour informer et former les autorités locales chargées des situations d'urgence, le secteur touristique et les résidents locaux ainsi que les touristes.
b) xvii) Evaluation postérieure à un conflit	**Evaluation des besoins postérieure à un conflit par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)** Le PNUE est l'organe de liaison en matière d'environnement dans le cadre du processus d'évaluation des besoins postérieure à un conflit menée par le GNUD et participe aux efforts actuels pour tirer les leçons des trois années écoulées en vue d'améliorer la méthodologie d'évaluation de base. Le PNUE collabore aussi avec le Comité permanent interinstitutions pour élaborer une méthodologie d'évaluation de l'environnement en vue d'évaluer rapidement les besoins de reconstruction. Il travaille avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour prendre en compte pleinement les questions d'environnement dans le cadre d'évaluation des besoins. **Evaluation de l'environnement postérieure au conflit du Soudan** Des travaux sur le terrain en vue de l'évaluation ont été entrepris par le PNUE entre janvier et août 2006 et sont actuellement achevés. Un projet de développement des capacités de suivi est en cours d'élaboration.

Evaluation conjointe des besoins en Somalie
Le PNUE s'est rallié à l'évaluation conjointe PNUD/Banque mondiale des besoins en Somalie en tant qu'organe de liaison en matière d'environnement. Le rapport sur le sous-groupe environnement (avec une composante développement des capacités) est en cours de finalisation en collaboration avec la Banque mondiale.

Dimension environnementale des déplacements de populations au Libéria
Entre juillet 2005 et septembre 2006, le PNUE a étroitement collaboré avec le Refugee Repatriation Resettlement Committee du Libéria pour élaborer un guide sur les dimensions environnementales du déplacement des populations. Trois ateliers consultatifs ont été organisés qui ont vu la participation de plus de 200 personnes. Le guide final à l'intention des hommes de terrain a été diffusé en septembre 2006.

Développement des capacités et assainissement en Irak
Depuis 2003, le Service de l'évaluation post-conflit du PNUE collabore avec le Ministère de l'environnement en Irak pour renforcer les capacités institutionnelles pour l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés. Une étude pilote a été effectuée en 2005 dans le cadre de laquelle 5 des sites les plus lourdement contaminés ont été évalués par des équipes nationales ayant bénéficié d'une formation et de matériel du PNUE. Le rapport final a été diffusé en novembre 2005. En 2006, le PNUE a participé à l'assainissement de deux des sites les plus dégradés.

Projet relatif aux marais d'Irak
La phase I du projet du PNUE concernant l'appui à la gestion de l'environnement des marais d'Irak a été achevée. Le projet a permis de mettre en œuvre des installations d'eau potable en recourant à des technologies écologiquement rationnelle dans six communautés rurales. Six usines de traitement de l'eau installées dans le cadre du projet permet à l'heure actuelle d'approvisionner en eau jusqu'à 22 000 résidents des communautés rurales dans les gouvernorats de Basrah, de Thi-Qar et de Missan. Dix manuels de formation ont été mis au point et sont disponibles en anglais et en arabe sur le site Internet du Centre international des technologies environnementales (URL: http://marshlands.unep.or.jp) où ils peuvent être téléchargés gratuitement. Les manuels abordent divers aspects de la gestion écologiquement durable des marais et traitent de sujets regroupés sous trois catégories : politiques et institutions, aspects techniques et gestion et analyse des données.

Encouragés par le succès du projet, les Gouvernements japonais et italien ont alloué des fonds supplémentaires pour poursuivre les activités principales. Dans le cadre des activités relevant de la phase II-A, le PNUE et les Ministères irakiens de l'environnement, des ressources en eau et des municipalités et travaux publics procèderont à une collecte des données et une analyse des données démographiques et socio-économiques de base ainsi que des données sur la gestion des déchets solides au sein des marais irakiens et échangeront les données disponibles sur la qualité de l'eau et la gestion des ressources en eau. Un stage de formation intensif de deux jours consacré au Réseau d'information sur les marais à l'intention des responsables des technologies de l'information au sein des ministères irakiens compétents a été organisé à Bahreïn en avril 2006. Ces responsables ont été formés au système MIN. Une réunion au niveau ministériel a été organisée pour élaborer des plans et des tableaux chronologiques pour la phase II-B du projet.

Renforcement global des capacités en Afghanistan

	Depuis 2003, le PNUE collabore avec l'Agence nationale de protection de l'environnement en Afghanistan pour asseoir les capacités institutionnelles. En 2005, grâce aux efforts du PNUE, la loi sur l'environnement a été finalisée, la structure institutionnelle a été mise en place, les directives sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement ont été élaborées, 2 projets communautaires de gestion des ressources naturelles ont été établis et 15 agents homologues ont reçu une formation détaillée. **Evaluation de l'environnement postérieure au désengagement de Gaza** Suite à une demande émanant de l'Autorité palestinienne, le PNUE a évalué l'impact sur l'environnement du désengagement israélien des 21 établissements à Gaza en décembre 2005. Le rapport final a été diffusé en mars 2006. Des actions de suivi pour le recyclage et l'élimination des déchets sont actuellement menées par le PNUD. **Evaluation de l'environnement postérieure au conflit du Liban** Se fondant sur une demande présentée par le Ministère libanais de l'environnement, le PNUE s'emploie à évaluer les conséquences sur l'environnement des récentes interventions militaires israéliennes contre les cibles du Hezbollah au Liban. Une évaluation de l'environnement après le conflit sera entreprise (septembre – octobre) et un rapport final diffusé en décembre 2006.
Mise en œuvre au niveau régional (activités prioritaires de renforcement des capacités au niveau régional, y compris les questions transectorielles et les domaines thématiques)	**Afrique** **Fourniture de services consultatifs et d'un appui technique aux** Gouvernements, organisations régionales et sous-régionales sur l'évaluation de l'environnement, l'élaboration du droit de l'environnement, l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, la prise en compte de l'environnement dans les cadres nationaux de développement, les bilans communs de pays, l'évaluation des conflits, l'initiative environnementale du NEPAD, l'initiative Union européenne/Afrique dans le secteur de l'eau, la mise en œuvre de la phase I du projet pilote relatif au Plan stratégique de Bali dans six pays africains afin de coordonner les évaluations prioritaires des besoins, l'échange de données d'expériences, des connaissances et des leçons tirées, l'élaboration des rapports nationaux et des plans et projets de mise en œuvre du développement des capacités, les structures de gestion des catastrophes par la création d'un centre de gestion des catastrophes en Afrique centrale au Congo (République du); et de renforcer le dialogue à un niveau élevé sur l'action à mener et l'établissement d'un consensus à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali (réunion des chefs d'Etat et de gouvernement dans les six pays pilotes, tenue à Khartoum le 22 janvier 2006 en marge d'une réunion au sommet de l'Union africaine) et neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenue à Dubaï en février 2006. **Ateliers de formation** à la gestion de l'environnement, y compris trois stages de formation sur la pollution des eaux et la gestion des ressources en eau à l'intention de 27 pays africains dans le cadre du Forum de coopération Chine-Afrique. **Des projets sur le terrain** concernant l'évaluation et la remise en état de l'environnement en Somalie, la gouvernance en matière d'environnement et l'évaluation des besoins postérieure au conflit au Soudan, les opérations de nettoyage de la pollution pétrolière au Nigéria et la phase III du programme relatif au Nairobi river basin. **Publications et outils d'appui au renforcement des capacités et aux technologies – directives, manuels et logiciels :**

Dossiers de sensibilisation, brochures, CD-ROM sur le rapport de la série « l'Avenir de l'environnement africain » et autres matériels et publications d'information pertinents.

Asie-Pacifique

Fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux gouvernements (Asie du Sud-Est et Asie du Sud), aux organisations régionales et sous-régionales (ANASE) dans l'évaluation de l'environnement, les évaluations des besoins technologiques, l'élaboration de stratégies de gestion de l'environnement, les stratégies nationales de développement durable, la préparation des rapports sur l'état de l'environnement, les stratégies d'éducation, la sécurité de l'environnement, la mise au point des outils de gestion des données et informations sur l'environnement et la conservation communautaire (Université du Pacifique-Sud), les stages et les programmes directeurs.

Ateliers et stages de formation aux outils de gestion de l'environnement à l'intention des hauts fonctionnaires (Asie du Sud, Népal), au SIG et à la télédétection, aux outils de gestion des bases de données, à l'établissement de réseaux et à l'harmonisation des indicateurs (Asie centrale, Cambodge), à l'éco-logement (Sri Lanka), aux stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité et à la confection de l'annuaire 2006 de la biodiversité (Myanmar, Népal), ainsi qu'à la sensibilisation à l'environnement (Indonésie).

Projets sur le terrain : plan d'action sur le micro-environnement et renforcement des capacités des communautés locales (Bhoutan), démonstration des impacts reliés au tsunami, éco-conception énergétique et pêche, gestion des ressources en eau et des déchets, écotourisme, gestion des bassins hydrographiques dans les écosystèmes montagneux (Sri Lanka), systèmes de surveillance de la qualité de l'air (Myanmar) et projets pilotes d'éco-logement (Indonésie et Sri Lanka).

Publications et outils d'appui au renforcement des capacités et aux technologies – directives, manuels et logiciels : manuels de formation sur les outils de gestion de l'environnement; directives pour des principes d'éco-développement en vue d'intégrer l'environnement dans les stratégies sectorielles clés (Sri Lanka); rapport sur l'état de l'environnement 2005 dans l'ANASE; Plan d'action pour l'éducation à l'environnement (2006–2010) dans l'ANASE; Manuel de l'environnement sur les écosystèmes montagneux (Népal); et troisième Plan d'action national sur l'environnement (Maldives).

Europe

Fourniture des services consultatifs techniques, juridiques et économiques dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la Convention sur la protection de la mer Noire contre les pollutions (Convention de Bucarest), de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (Convention des Carpates) et de la Convention-cadre pour la protection du milieu marin de la mer Caspienne (Convention de Téhéran) et la promotion de la mise en œuvre des accords environnementaux mondiaux et régionaux en Europe; la création et la gestion de réseaux nationaux en matière de consommation durable, la formation et

le renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, la participation aux missions d'étude de performance environnementale, la contribution technique aux chapitres internationaux des études de performance environnementale dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et l'élaboration de projets écologiques à l'intention du FEM, du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, entre autres.

Ateliers de formation, séminaires, tables rondes, campagnes d'information et activités reliées au renforcement des capacités dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement; le respect et l'application effective, les pouvoirs judiciaires dans les questions d'environnement, la diplomatie environnementale, la consommation durable, l'évaluation d'impacts sur l'environnement dans un cadre transfrontière dans la région de la mer Caspienne; atelier entre les organisations confessionnelles et les ONG de défense de l'environnement et établissement de rapports sur l'environnement et ateliers de formation à l'intention des jeunes, visites guidées et conférences.

Publications et outils d'appui au renforcement des capacités et aux technologies – directives, manuels et logiciels : matériels et brochures d'information et notes sur l'environnement à l'intention des parlementaires, brochures sur des modes de consommation et production viables, pochettes de documentation pour l'éducation à l'environnement et la planification spatiale; CD-ROM et publications sur les bonnes pratiques dans la gestion de l'environnement.

Amérique latine et Caraïbes

Fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux gouvernements dans la prise en compte de l'environnement dans les cadres nationaux de développement et les bilans communs de pays; la mise en œuvre d'initiatives prioritaires telles que le Corridor biologique mésoaméricain et la piste Inca, les zones protégées, l'énergie et le tourisme durable, l'accès et le partage des bénéfices, la dégradation des sols et la désertification, le programme d'activités reliées au Programme d'action mondial, les activités touchant les petits Etats insulaires en développement, l'élaboration et l'adoption de législations environnementales nationales, le renforcement des arrangements institutionnels en matière d'environnement (secrétariat de la Communauté andine et Communauté des Caraïbes), élaboration de projets écologiques à l'intention du FEM, du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et d'autres sources de financement; l'éco-urgence et les catastrophes naturelles.

Ateliers de formation, séminaires et activités de développement des capacités connexes dans les domaines prioritaires du commerce, de l'environnement et du développement durable, y compris le développement communautaire durable, la production moins polluante, l'éco-conception, les stages et ateliers de formation à l'intention des enseignants et éducateurs du système d'éducation conventionnelle et non conventionnelle; y compris également « les banques vertes », les achats durables et la comptabilité environnementale, les projets de petite envergure sur des mécanismes de développement moins polluants dans le domaine de la biomasse, de l'énergie et des forêts; et des stages de formation et séminaires à l'intention des juges sur l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, l'octroi de bourses dans le cadre du Réseau de formation en matière d'environnement, les visites guidées et conférences.

Publications et outils d'appui au renforcement des capacités et à la technologie – directives, manuels et logiciels : séries du Réseau de formation en matière d'environnement, prototypes de textes éducatifs sur l'environnement pour l'enseignement conventionnel de base; site Internet du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, base de données sur les décisions judiciaires liée aux questions d'environnement.

Asie occidentale

Fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux pays dans l'application des dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement, pour la création et le renforcement de comités ou conseils nationaux en vue du développement durable et selon que requis en ce qui concerne le développement durable des marais mésopotamiens; appui à la mise en œuvre du programme d'action sous-régional, y compris le renforcement des capacités des Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux; fourniture d'avis techniques et d'une assistance aux gouvernements et aux organisations régionales ainsi que dans l'élaboration de projets écologiques à l'intention du FEM, du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, entre autres.

Ateliers de formation, séminaires et activités connexes de développement des capacités, y compris un programme régional de sensibilisation ciblant les groupes de la société civile; évaluation intégrée de l'environnement et systèmes d'information; ateliers consacrés à l'élaboration des politiques; atelier sur la gestion des produits chimiques et des déchets; respect et application effective des accords multilatéraux sur l'environnement; et application du Protocole relatif à la prévention des risques biotechnologiques dans la région.

Projets sur le terrain et projets pilotes en vue de fournir un appui technique et logistique pour l'évaluation post conflit et les activités en matière de renforcement des capacités.

Publications et outils d'appui au renforcement des capacités et à la technologie – directives, manuels et logiciels : droit de l'environnement, pochettes d'éducation et de sensibilisation, y compris les directives législatives et législations types, technologies énergétiques durables, approche intégrée en matière de gestion des produits chimiques et des déchets en Asie occidentale et approche régionale en matière de modes de consommation viables.